

# Ottignies

# Louvain-la-Neuve

Ville Universitaire d'Avenir jumelée avec Jassans-Riottier (France)

BULLETIN

COMMUNAL

OFFICIEL



Le nouveau CPAS a été installé

N° 41

JUIN 1989

Périodique bimestriel - Ottignies I

Ottignies  
Louvain-la-Neuve  
Ville Universitaire  
jumelée avec  
Jassans-Riottier (France)



# BULLETIN

COMMUNAL

OFFICIEL

distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Rédaction, Administration,  
Publicité :  
José Desmet

Avenue des Combattants, 30  
Tél. 4379 06

Réalisation Technique :  
Photocomposition N. Dieu-Blondiau  
et Imprimerie J. Dieu-Enchart  
Chaussée de la Croix 47  
1340 Ottignies  
Tél. 415024

- Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.
- Reproduction des textes autorisée en mentionnant l'origine complète.
- Reproduction des annonces commerciales interdite.



PROCHAINE PARUTION :

18 août 1989

DATE LIMITE POUR  
LE DEPOT DES INFOS :

26 juin à midi  
(congé dans les imprimeries : du 8 au 31 juillet)

## PARUTION DU BULLETIN

*Votre Bulletin est né avec la fusion des communes en 1977. Chaque fois que votre information l'exigeait, il vous parvenait gratuitement dans votre boîte aux lettres. Avec l'expansion de la Ville, le volume des informations s'est considérablement accru. Aussi, dès 1984, le Bulletin est-il devenu un trimestriel régulier, grâce à la publicité commerciale que nous confient nos fidèles annonceurs. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.*

*Or, depuis quelques mois déjà, nous vous préparons une surprise : sans augmenter les frais de publication, ce qui est important pour nos lecteurs-contribuables, votre Bulletin paraîtra dorénavant 6 fois par an. En effet, à partir du numéro 40 d'avril dernier, il est devenu bimestriel.*

*Cette année il paraîtra encore aux dates suivantes : 18 août, 20 octobre et 15 décembre.*

*Dans l'esprit d'ouverture qui anime le Conseil communal issu des dernières élections, il nous semble que cet effort fait en vue de vous informer encore plus largement mérite également de la part de tous les responsables d'associations locales une plus grande collaboration. En effet les colonnes du Bulletin sont à leur disposition pour répercuter dans le public les activités dont ils prennent l'initiative. Nous leur demandons seulement de respecter scrupuleusement les dates limites qui nous sont imposées par les délais normaux de parution.*

*A tous et à toutes :  
Bonnes Vacances !*

José DESMET  
Rédacteur en Chef

- Editorial
  - Le Budget communal ..... 3
- Vie communale ..... 7
- Société ..... 11
  - Le nouveau CPAS
  - Prêt de matériel sanitaire
  - Radioscopie d'une entreprise : ANPI

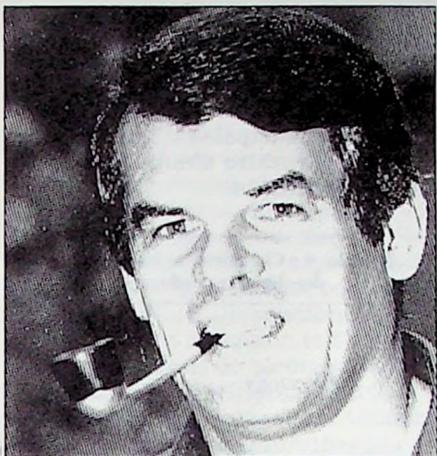


- Jeunesse ..... 16
  - Centre de Vacances de Lans-le-Villard
- Loisirs ..... 18
  - Agenda  
21.6 - Fête de la musique
- Culture ..... 19
  - Programme du Centre Culturel
- Economie ..... 22
- Autant savoir ..... 23
  - Activités de détente pendant les grandes vacances
  - Dessine-moi un géant

### ENCARTS

- Rentrée scolaire 1989
- Centre de Loisirs Actifs 1989

## LE BUDGET NOUVEAU EST ARRIVE



Jacques LEGA  
Echevin des Finances

Le 17 mai dernier, le Conseil communal a voté le budget de l'année 1989. Un vote aussi tardif pourrait paraître étonnant si on ignorait le fait que le nouveau Conseil et le nouveau Collège n'ont été installés que le 5 mars.

Quand on sait que plusieurs communes du Brabant wallon, ayant gardé la même majorité politique, n'ont approuvé leur budget qu'au cours du mois d'avril, on apprécie d'autant plus la prouesse réalisée à Ottignies-Louvain-la-Neuve où la nouvelle majorité est parvenue à élaborer un *budget original et novateur* en un peu plus de deux mois.

### Mais à quoi sert exactement un budget ?

La réponse s'obtient en observant simplement ce qui se passe dans la vie quotidienne où, pour arriver à « nouer les deux bouts », un ménage doit prévoir ses dépenses et les étaler dans le temps. Ainsi, en fonction de ses « rentrées », il pourra envisager ses « sorties ».

Le principe est le même dans une commune où la gestion est effectuée par le Conseil communal. Ce dernier doit étudier les propositions du Collège échevinal en matière financière et décider si les dépenses prévues au budget peuvent être engagées. Comme il n'est pas possible d'envisager la vie d'une famille ou d'une commune sans que les activités qui en découlent nécessitent certaines dépenses, il faut donc les prévoir, les autoriser !

### Qu'est-ce que le budget communal ?

Le budget d'une commune est le document qui permet de prendre connaissance des recettes et des dépenses prévues. Comme tout budget, il ne comporte que des *prévisions*, qui ne sont donc pas des certitudes. Mais ces prévisions sont des *autorisations de dépenses* qui doivent être données par le Conseil communal et approuvées par le pouvoir de tutelle. Le budget ne peut donc pas être confondu avec « le compte » qui reflète la situation réelle des recettes et des dépenses et est fait pendant l'exercice et après la clôture de celui-ci.

Deux parties distinctes doivent apparaître dans un budget communal. D'une part, le *budget ordinaire* qui regroupe toutes les recettes habituelles (impôts, dotation du Fonds des Communes...) et toutes les *dépenses courantes*. Le *budget extraordinaire*, d'autre part, comporte les dépenses d'investissement qui accroissent le patrimoine communal. Ces dépenses sont en général couvertes par des emprunts dont la charge annuelle (remboursement du capital et des intérêts) apparaîtra dans les dépenses ordinaires des années ultérieures. Les dépenses extraordinaires ont donc pour effet d'accroître la *dette communale* et d'augmenter ainsi les dépenses ordinaires pendant plusieurs années.

La situation est, par conséquent, semblable à celle d'un ménage qui emprunte pour s'installer et s'équiper (logement, voiture, appareils ménagers...) et qui doit donc rembourser ses emprunts à partir de ses revenus habituels. Tout comme un ménage, la commune doit donc veiller à n'emprunter que ce qu'elle est sûre de pouvoir rembourser avec ses recettes ordinaires. Si la charge de ses emprunts est trop lourde, elle se verra alors obligée d'accroître ses recettes, ce qui se traduit généralement par une augmentation des impôts.

Notons encore, afin d'être complet, qu'il faut ajouter aux budgets ordinaire et extraordinaire un *budget pour ordre* qui comprend les opérations pour compte de tiers (personnes ou firmes extérieures) et ne contient, par conséquent, aucune dépense qui ne soit compensée par une recette d'un montant équivalent.

### Les recettes ordinaires

Dans un *ménage*, les recettes peuvent être classées en trois catégories : les traitements, les allocations diverses et les revenus mobiliers et immobiliers.

De même, dans une *commune*, les recettes sont subdivisées en

- *recettes de prestation*, comprenant les ressources provenant de services rendus par la commune à des tiers ;
- *recettes de transferts*, composées essentiellement des subventions de l'Etat, des impôts et des redevances ;
- *recettes de dette*, correspondant aux revenus mobiliers et immobiliers de la commune.

La répartition des ressources d'un ménage entre ces trois catégories peut être très différente suivant qu'il s'agisse de ménages de travailleurs, d'allocataires sociaux ou de rentiers. La situation peut également varier sensiblement d'une commune à l'autre bien que, en général, les ressources de transferts soient nettement supérieures aux autres. Ainsi, dans notre cas, la répartition est donnée dans le tableau 1.

Tableau 1 : Recettes ordinaires

d'un ménage	d'une commune	Importances relatives dans le cas d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Traitements	Prestations	2 %
Allocations	Transferts	94 %
Revenus mobiliers et immobiliers	Dettes	4 %

Comme on peut le voir, notre commune a très peu de ressources propres et vit essentiellement de ses recettes de transferts dont le tableau 2 donne le détail (en pourcentage des recettes totales).

Tableau 2 : Recettes de transferts (94 %)

Fonds des communes		28 %
<b>Impôts et redevances communaux</b>		48 %
• précompte immobilier	20 %	
• impôt des personnes physiques	20 %	
• impôts et redevances communaux (taxes sur l'enlèvement des immondices, sur la construction, sur les spectacles...)	7 %	
• automobiles	1 %	
<b>Subventions de l'Etat</b>		18 %
• pour l'enseignement gardien et primaire	8 %	
• pour les contractuels subventionnés	6 %	
• pour les remboursements d'emprunts à charge de l'Etat	4 %	

**Les dépenses ordinaires**

Dans le cas d'un ménage, ces dépenses peuvent être rangées en dépenses de *fonctionnement* (nourriture, logement, vêtements, véhicules...), en dépenses de *transferts* (impôts, cotisations, dons, argent de poche des enfants...), en dépenses de *dette* (intérêts et remboursement des emprunts) et, plus rarement en dépenses de *personnel*.

Cette même subdivision se retrouve dans les dépenses communales et le tableau 3 nous en donne la répartition, toujours dans le cas d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. La situation peut fortement varier d'une commune à l'autre mais on considère généralement que, dans un budget équilibré, les dépenses se

répartissent approximativement en 3 tiers (un pour le personnel, un pour le fonctionnement et les transferts, et un troisième pour la dette).

Il faut cependant remarquer que la récente diminution des taux d'intérêts a eu pour effet de diminuer sensiblement les dépenses de dette, tandis que les mesures gouvernementales créant le régime des contractuels subventionnés (en remplacement des chômeurs mis au travail, des cadres spéciaux temporaires et des troisièmes circuits de travail) ont accru les dépenses de personnel puisque les personnes concernées sont maintenant entièrement à charge des communes qui perçoivent pour elles des subsides apparaissant dans les recettes de transferts.

Tableau 3 : Dépenses ordinaires

d'un ménage	d'une commune	Importances relatives dans le cas d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Personnel	Personnel	42 %
Fonctionnement	Fonctionnement	18 %
Impôts, cotisations, dons, argent de poche des enfants	Transferts dont CPAS	10 % 6 %
Intérêts et remboursement d'emprunts	Dettes	30 %

Outre cette classification, dite *économique*, les recettes et les dépenses d'une commune sont également regroupées en *fonctions budgétaires* correspondant aux différents secteurs d'activité. Cette classification est dite *fonctionnelle*. Ainsi, pour Ottignies-Louvain-la-Neuve, la répartition des dépenses entre les principales fonctions est donnée, par ordre d'importance, dans le tableau 4.

Tableau 4 : Classification fonctionnelle des dépenses ordinaires

Fonctions	Importances relatives dans le cas d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Communications - voirie - cours d'eau (travaux publics)	30 %
Administration générale	15 %
Enseignement gardien et primaire	13 %
Education populaire et arts (culture, jeunesse, sports)	8 %
Justice - police	7 %
Sécurité et assistance sociale (dont subvention au CPAS)	7 %
Désinfection - nettoyage - immondices	4 %
Eaux usées (égouts)	4 %
Alimentation - eaux	2 %

Dans les documents budgétaires, les dépenses sont d'abord classées entre les différentes fonctions et ensuite, au sein de chacune d'elles, réparties suivant la classification économique (personnel, fonctionnement, transferts et dette).

Ceci permet de voir, par exemple, que 83 % des dépenses de police sont consacrées au *personnel*, que 87 % des dépenses pour les immondices sont de *fonctionnement*, que 83 % des dépenses de sécurité et d'assistance sociale se font sous forme de *transferts* (essentiellement au CPAS), et que 96 % des dépenses d'eaux usées sont de *dette*, c'est-à-dire consacrées aux intérêts et

PIERSON Cesi BON

010 41.42.43

**EXPO CARRELAGES**

Toutes marques • Prix de gros

81, avenue des Combattants  
1340 Ottignies  
Tél. 41 54 15

**Le Pneumatique d'Ottignies**

Pneus toutes marques • Géométrie Equilibrage

Chaussée Provinciale 71-73  
1341 Céroux-Mousty - Tél. (010) 61 22 90

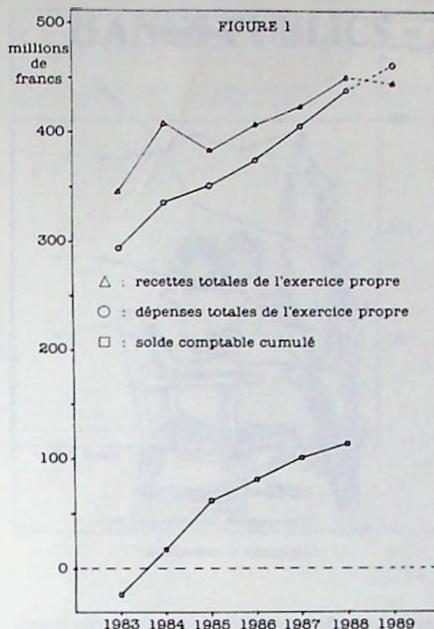
remboursements d'emprunts effectués pour la construction du réseau d'égouttage.

### Un budget est le reflet d'une politique

La grande majorité des dépenses ordinaires d'une commune sont *obligatoires*. On trouve parmi celles-ci les traitements du personnel, le fonctionnement des services, les subsides alloués au CPAS et aux Fabriques d'église, ainsi que les charges annuelles des emprunts. Les dépenses *facultatives*, comme les subsides aux associations diverses, les frais de réception et d'organisation de fêtes et de cérémonies, ne représentent, en général, qu'une petite fraction des dépenses totales. Elles sont, du reste, annulées par le pouvoir de tutelle lorsque le budget communal est en déficit. Ce sont donc les dépenses obligatoires qui reflètent le mieux les options prises par le pouvoir politique. Mais les implications des choix politiques sur les dépenses se font souvent sentir avec un certain décalage et se prolongent durant de nombreuses années. Ceci est particulièrement vrai pour les dépenses de personnel et de dette. Ainsi, la création d'infrastructures administratives, culturelles ou sportives entraînera des charges d'intérêts et de remboursement qui s'échelonnent sur de nombreuses années. Il est aussi important d'évaluer les coûts de fonctionnement que ces nouvelles infrastructures entraîneront dans les budgets ultérieurs. Les gestionnaires compétents veilleront donc à ne pas hypothéquer l'avenir en prenant des décisions dont l'impact sur le futur n'aurait pas été soigneusement évalué.

### L'évolution des recettes et des dépenses au cours des six dernières années

Bien qu'un budget, établi pour une période d'un an, constitue un tout en soi, il ne peut être dissocié des budgets et des comptes des exercices antérieurs. Une bonne analyse financière doit donc toujours être faite sur plusieurs exercices de façon à pouvoir déceler les grandes tendances. Ainsi, la figure 1 nous



montre la manière dont les *recettes*, représentées par des triangles, et les *dépenses*, représentées par des ronds, ont évolué au cours des dernières années, ainsi que nos prévisions pour l'année 1989.

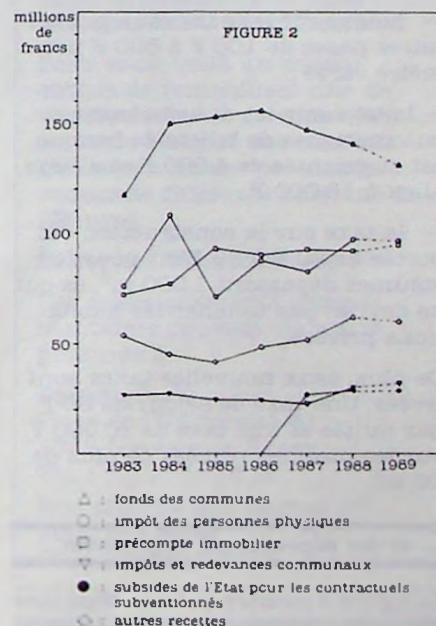
On constate donc que, à l'exception de l'année 1985 au cours de laquelle la taxe additionnelle à l'impôt sur les revenus est retombée de 7 % à 6 %, les recettes ont augmenté chaque année. Malheureusement, les perspectives pour 1989 s'annoncent moins bonnes comme nous aurons l'occasion de l'expliquer plus loin. Quant aux dépenses, elles aussi n'ont cessé de croître mais, malheureusement, plus rapidement que les recettes et elles augmenteront encore en 1989 pour des raisons qui seront évoquées dans la suite de cet article.

Enfin, les carrés représentent le *solde comptable cumulé*, c'est-à-dire la différence entre les recettes constatées et les engagements de dépenses, tous exercices confondus. On voit ainsi que nous sommes passés d'un déficit global de 23 millions en 1983 à un boni de 114 millions en 1988. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette évolution, mais nous devons être conscients du fait qu'elle n'a pu se produire que parce que les recettes ont été ame-

nées à un niveau particulièrement élevé suite à l'augmentation brutale de la fiscalité communale au lendemain des élections communales de 1982.

### Des recettes qui diminuent...

La figure 2 nous permet de voir que la diminution de nos recettes est essentiellement due à la baisse de notre part du fonds des communes, représentée par des triangles, qui a été amputée de 25 millions depuis 1986. En 1987, cette diminution a été compensée par un apport de 30 millions correspondant aux subsides de l'Etat pour les contractuels subventionnés, mais cette recette supplémentaire a essentiellement servi à financer les coûts de personnel supplémentaires engendrés par ce nouveau régime de travailleurs.



Pour 1989, la seule manière de limiter notre perte de recettes consiste malheureusement à agir sur la *fiscalité communale* et, ici, des options politiques claires ont été prises :

1. Les centimes additionnels au *précompte immobilier* (1.700) et l'impôt complémentaire sur les

ON PREFERE

## TELE BOUTIQUE

POUR SON SERVICE TECHNIQUE

25 ans d'expérience en électronique

VOTRE SPECIALISTE : RADIO · T.V. · HI-FI · VIDEO · ELECTRO-MENAGER · CUISINES EQUIPEES

Tél. 41 48 19  
37 Ch. de la Croix  
1340 Ottignies

## CHAUFFAGE M. HERMAN

- Etude
- Réalisation
- Entretien
- Dépannage

Av. des Bouvreuils 4  
1340 Ottignies

☎ (010) 41 68 87

personnes physiques (6 %) restent inchangés. Nous avons promis de ne pas les augmenter après les élections comme l'ancienne majorité l'avait fait en 1983. Nous tenons parole.

2. Les impôts et redevances communaux sont adaptés de façon à procurer un accroissement de recettes de 2 millions. Dès lors,

- la taxe sur l'enlèvement des immondices passe respectivement de 250 F à 375 F et de 400 F à 600 F pour les chambres et les studios desservis par le système des conteneurs. Par contre elle est ramenée de 1.200 F à 900 F pour les ménages ;

- les redevances pour délivrance de documents administratifs sont majorées et devraient rapporter un million supplémentaire ;

- la taxe sur les dancings passe de 100.000 F à 150.000 F ;

- la taxe sur les panneaux publicitaires passe de 100 F à 500 F par mètre carré ;

- la taxe sur les distributeurs automatiques de billets de banque est augmentée de 4.000 F et s'élève ainsi à 15.000 F ;

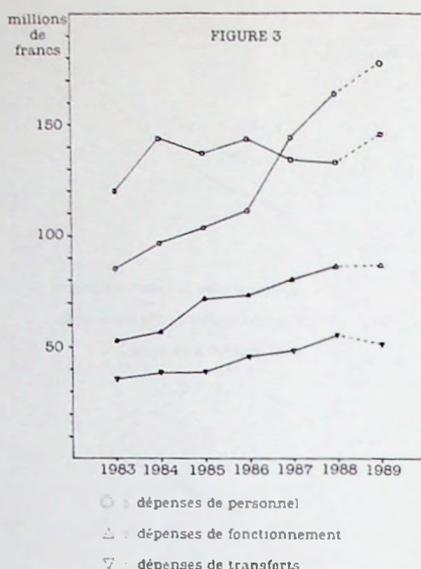
- la taxe sur la construction est portée de 20 F à 50 F/m<sup>3</sup> pour les volumes dépassant 1.000 m<sup>3</sup>, ce qui ne devrait pas toucher les habitations privées.

De plus, deux nouvelles taxes sont levées. Une taxe de séjour de 20 F par nuitée et une taxe de 10.000 F sur les piscines privées de plus de 30 m<sup>3</sup>.

## ... et des dépenses qui augmentent

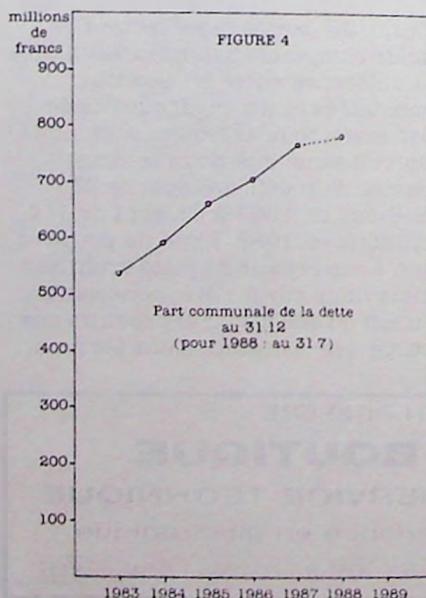
La figure 3 montre que nos dépenses de personnel n'ont cessé de croître depuis 1983 et particulièrement en 1987 lors de l'introduction du régime des contractuels subventionnés. Pour 1989, la nouvelle majorité a décidé de ne procéder à aucune augmentation du personnel de telle sorte que l'augmentation de 13 millions ne concerne que le personnel en place et résulte essentiellement de décisions prises dans le passé.

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons décidé de nous limiter strictement au niveau de 1988. La seule dépense supplémentaire importante, de l'ordre du million, concerne les loyers des surfaces louées à Louvain-la-Neuve pour l'implantation des antennes communales de l'administration,



de la police et du service d'entretien du site.

Quant aux dépenses de transferts, nous avons pu les diminuer de 4 millions en décidant, la mort dans l'âme, de supprimer la prime pour la construction d'habitations. Cette aide avait été introduite à une époque où les futurs propriétaires devaient faire face à des obligations financières élevées dues à la hauteur des taux d'intérêts. Depuis lors, la situation s'est améliorée et le secteur de la construction connaît un nouvel essor. Au vu du nombre de permis de bâtir que nous délivrons actuellement, le maintien de cette prime augmenterait nos dépenses d'environ 10 millions. Par ailleurs, nous avons décidé d'augmenter quelque peu les subsides aux nombreux groupements qui participent



activement à la vie associative dans la commune.

Enfin, les dépenses de dette augmentent de 13 millions, dont 8 sont dus à des emprunts contractés sous l'ancienne majorité. Pour notre part, nous avons décidé de freiner l'augmentation de la dette communale qui, comme le montre la figure 4, s'élevait à près de 800 millions au 31.7.1988. Les 130 millions de dépenses d'investissement que nous prévoyons pour l'année 1989, et sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement, ne seront donc pas uniquement financés par l'emprunt mais également par un prélèvement de 20 millions sur les boni des exercices antérieurs. Nous pensons ainsi à préserver l'avenir.

## En guise de conclusion

Bien que les finances communales actuelles soient parfaitement saines, l'évolution de nos recettes et de nos dépenses montre clairement que nous nous dirigeons vers des temps difficiles. Si, par malheur, la diminution de notre part dans le fonds des communes devait se confirmer dans les années à venir, nous serions confrontés à de sérieuses difficultés. De plus, la récente réforme fiscale, qui produira ses effets sur nos ressources en 1990, risque également de nous compliquer la tâche.

Dès lors, il est fort probable que nous serons amenés rapidement à faire des choix politiques délicats. Comment diminuer sérieusement nos dépenses sans toucher au personnel ? Comment augmenter sensiblement nos recettes sans accroître la fiscalité ? Autant de questions auxquelles la Commission Consultative des Finances, qui est ouverte à tout citoyen qui désire en faire partie, sera amenée à apporter des éléments de réponses qui devraient guider les choix de la nouvelle majorité. Pour qu'il fasse encore meilleur de vivre à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Jacques LEGA  
Echevin des Finances



## FERMETURE DES BUREAUX

Les services de l'Administration communale seront fermés le 22 juillet prochain.

## FONDS DE GRENIERS

### RAMASSAGE A LA CARTE

Depuis le début de ce mois, le Service des Travaux procède au ramassage des fonds de greniers et des déchets de jardins (élagage), **sauf tontes des pelouses**, le premier et le troisième lundi de chaque mois.

Nous demandons aux habitants qu'ils placent eux-mêmes les encombrants sur le trottoir le jour du ramassage et demandent le passage du camion au Service des Travaux en téléphonant au numéro d'appel suivant : 417411.

**Ne sortez pas  
vos poubelles  
la veille !**

**Merci**

## BANCS PUBLICS



*Quoi de plus agréable que de pouvoir s'asseoir un moment sur un de ces nombreux bancs publics installés par les soins du Service des Travaux, en face d'un paysage reposant comme il en existe heureusement encore beaucoup dans notre Ville.*

*Récemment, une dizaine de ces bancs ont été placés, notamment rue de Mont-Saint-Guibert, au Bauloy, à Louvain-la-Neuve, à l'avenue des Villas, au rond-point de l'avenue des Merisiers.*

*Nous espérons que vous aurez à cœur de les maintenir en bon état afin que chacun puisse en profiter longtemps !*

Après l'Europe à 1 franc du kilomètre (Service « Co-Voiturage », « Eurostop » et « Airstop ») et les échanges de maisons (Service « Chez vous / Chez nous »), dans la même philosophie du bon sens et du partage, Taxistop a le plaisir de vous offrir un nouveau service, le :

### Bed & Breakfast Stop

Vous disposez d'une chambre...

Pour vous, accueil et échanges culturels riment avec qualité de la vie...

Savez-vous que Taxistop met sur pied un nouveau service touristique (le Bed & Breakfast Stop).

Son objectif : offrir aux visiteurs de notre région à la recherche de contacts culturels et amicaux, la possibilité de loger quelques nuits chez l'habitant.

Pour vous, voilà un moyen simple de rentabiliser une de vos chambres et de vous offrir en toute sécurité des contacts amicaux avec des personnes venues de différents horizons de l'Europe.

Ce service vous intéresse ?

Des renseignements complémentaires peuvent vous être procurés à :

Taxistop asbl  
Place de l'Université 41  
1348 Louvain-la-Neuve  
Tél. : (010) 45 14 14  
Rue Marché aux Herbes 27  
1000 Bruxelles  
Tél. : (02) 512 10 15

## Ets NOEL G.

Avenue Albert 1<sup>er</sup> 43  
1342 Limelette  
Tél. 010/413190

- Pièces de rechange - Réparation - Vente de :  
Tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses  
Tracteurs agricoles, horticoles
- Travaux de tournage  
Fer au détail et fer forgé
- Huile Castrol

**Massey-Ferguson - Kubota  
Honda - Flymo  
Ariens - Zenoah**

Agrandissement des salles d'exposition

## Les Galeries Meublux de la maison STORMACQ



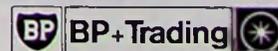
Salons, salles à manger,  
chambres à coucher,  
petits meubles,  
tapis en laine, etc...  
grand choix d'articles pour cadeaux  
Rue E. Berthet 49  
1341 Céroux-Mousty Tél.612104

## sprl FARGEAT-DUMOULIN

8, Avenue Lambertmont - Ottignies-LLN  
Tél. (010) 413324 - 417027



**Au cœur de votre Brabant  
A votre Service depuis plus de 25 ans**



Garantie des Produits (BP + Trading)

LOCATION DE CONTAINERS  
Privé - Entrepreneur - Industriel

ENLEVEMENT DE TOUS DECHETS  
Manuel Grue Grapin Bac chargeur

**PARTICIPATION**

**EN SUIVANT  
LES SEANCES  
DU CONSEIL  
COMMUNAL**

**Séance du 25 avril**

Trente-deux points figuraient à l'ordre du jour de la séance publique. Ils furent adoptés pratiquement à l'unanimité.

En début de séance, Jacques Benthuy, Echevin des Droits de l'Homme, révéla le nom du village roumain adopté par notre Ville : CORNU DE SUS, situé dans la province de Prahova.

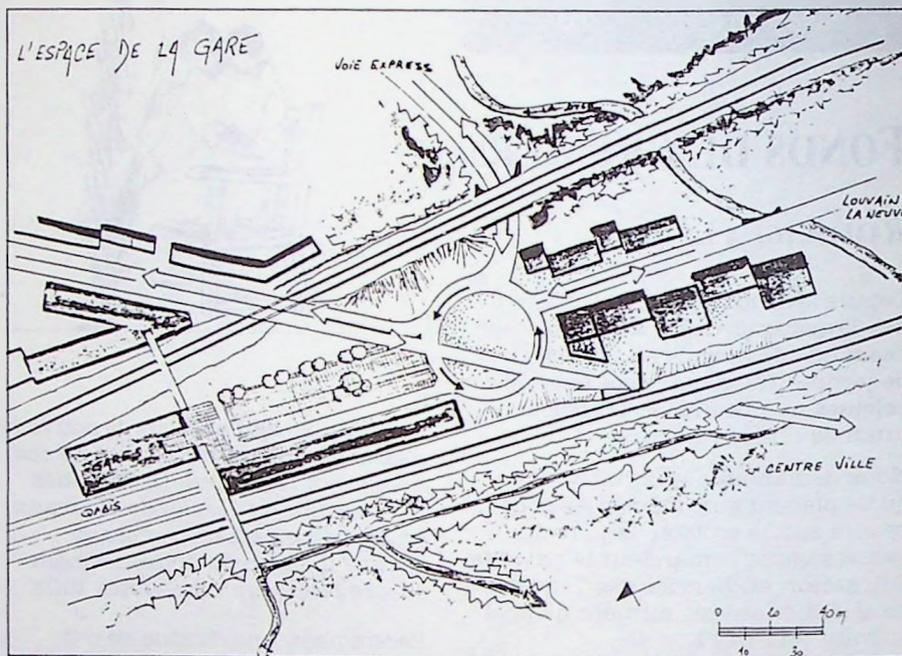
Ensuite, à la demande de Mme Claire Delbrassinne-Mathieu, l'avenir du Centre Culturel fut largement évoqué mais l'Echevin de la Culture se voulut rassurant.

Le Conseil Communal adopta à l'unanimité trois emprunts : pour la construction de maisons pour vieux ménages, pour l'aménagement d'une bibliothèque dans la ferme du Douaire et pour la restauration du presbytère de Mousty.

Le projet d'aménagement du Musée des ballons dans l'ancienne maison communale de Cérroux fut également approuvé. Mme André, Echevin du Tourisme, précisa que les travaux coûteraient six millions et seraient subsidiés à 80 % par la province de Brabant dont 20 % pour la fédération touristique.

*Vous lirez d'autre part un exposé de l'Echevin des Finances sur le Budget voté en séance du 17 mai.*

**AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE**



L'espace compris entre le P.N. et le pont du Luxembourg avec le rond-point à construire à l'emplacement du parking communal (Projet Laroche/Maymo).

Grosse affluence au Centre Culturel le mercredi 26 avril dernier pour assister à l'exposé de Mesdames Laurence Laroche et Brigitte Maymo de l'école d'architecture de Lyon, invitées par les autorités communales.

L'étude réalisée par les conférencières dans le cadre du programme COMETT des Communautés Européennes, a suscité un vif intérêt parmi le public. Elle avait pour but de dégager une vision globale de l'aménagement du centre d'Ottignies. Ainsi constate-t-on que le centre commercial du Douaire est peu mis en valeur, que les habita-

tions sont de styles fort différents et que l'avenue des Combattants est peu mise en évidence.

Les étudiantes ont proposé diverses solutions et notamment : aménager la place du Centenaire, revaloriser les abords de la Dyle, ouvrir des commerces aux abords de la gare, implanter des logements dans le centre, étudier un nouveau schéma de circulation...

Précisons que l'aménagement du Centre fera l'objet de réunions ultérieures au moment où la Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire (C.C.A.T.) sera mise en place.

**BAGATELLE maroquinier**

10<sup>e</sup> anniversaire

toujours à votre service avec les meilleurs prix

le mardi	marché de Court-Saint-Etienne
le mercredi	marché de Wavre (place Bosch)
le vendredi	marché d'Ottignies

et aussi tous les jours de 9 h. 30 à 18 h. 30 : 477 ch. de Boondael, 1050 Bruxelles (cimetière XL)

**Garantie - Réparation - Carte de fidélité**

## LIMELETOIS... REMETTONS NOS PENDULES A L'HEURE...

Depuis la fusion des communes, Limelette a toujours été le parent pauvre de la nouvelle entité et ce n'est pas le fait d'avoir un Echevin sur le territoire limelettois qui a pu y changer quelque chose.

L'article signé Jacqueline Pierson et Robert Delogne dans le dernier Bulletin communal en constitue la preuve la plus évidente par l'inventaire qu'il contient des dossiers qui auraient dû normalement trouver une oreille attentive auprès de l'ancienne majorité et qui n'ont reçu aucune solution. Nous écrivons « ancienne majorité » car la référence à la nouvelle majorité découlait manifestement d'une faute d'impression : la nouvelle majorité, en place depuis moins d'un mois au moment de la publication de cet article — par la grâce des recours introduits par un quarteron de mauvais perdants — n'a manifestement pas eu le temps de corriger ces insuffisances.

Peut-on imaginer plus bel aveu d'impuissance. Ce qui me rassure c'est que maintenant nous serons cinq conseillers à veiller au grain. Trois dans la nouvelle majorité et deux dans l'opposition.

Je trouve cela très positif pour les Limelettois et la démocratie communale.

Quant à moi, je pense qu'il ne faut pas atteler la charrue avant les bœufs : avant d'être Echevin, il faut apprendre à être un bon Conseiller communal, prêter une oreille attentive à la population de sa commune plutôt que de clamer bien haut sa certitude de devenir 1<sup>er</sup> Echevin. Tout cela sans avoir fait ses preuves.

Gina DELVAUX  
Conseiller communal

## QUEL AVENIR POUR NOTRE VILLE ?

Au lendemain des élections d'octobre 1988, choqué de ce que d'autres puissent s'entendre sur un projet commun, le PSC dépose un recours devant le Conseil d'Etat en annulation des élections en invoquant les poignées de mains trop chaleureuses de Messieurs Basecq et Taelman devenues célèbres depuis.

En vérité, le PSC ne peut pas admettre ce qui se passe. Il comprend enfin que la permanence au pouvoir à Ottignies n'est pas inscrite dans l'ordre naturel et qu'il faut pouvoir composer, écouter et même accepter les idées des autres pour exister ; c'est la démocratie qui le veut. La suffisance et la superbe de ses représentants s'effondrent et le naturel revient au galop ; les masques tombent, il n'y a plus de morale ni d'honneur et tout doit être tenté pour s'accrocher au pouvoir.

Ce qui est important, c'est de faire traîner les choses et empêcher le changement.

On essaiera de débaucher des élus des autres listes, on publiera ou mieux on fera publier des toutes-boîtes accusateurs dénigrant les qualités d'ouverture et de tolérance des autres élus, on embauchera les meilleurs avocats pour plaider devant la Députation Permanente et le Conseil d'Etat...

Aujourd'hui, nous sommes sortis de toutes ces turpitudes et le nouveau Conseil communal est installé. Le Bourgmestre a été nommé par le Roi, les Echevins sont élus et les Conseillers au CPAS sont installés depuis ce 21 mai 1989. La Nouvelle Majorité peut donc enfin travailler au grand complet.

Certes, elle a été handicapée par les quelques mois de retard obtenus par les manœuvres politico-procédurières du PSC mais la solidarité de l'équipe au pouvoir, basée sur la tolérance, la confiance réciproque et le respect de l'autre et de ses différences, aura tôt fait de combler ce retard et la plupart des projets sont déjà engrangés et prêts à être développés dans les mois qui suivront.

La participation active des citoyens de la Ville à tous les projets, le droit d'initiative aux neuf Commissions Consultatives, la mise en place d'une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire qui traitera toute question relative à l'aménagement et à l'urbanisme dans l'entité ; un budget 1989 déposé par le Collège des Bourgmestre et Echevins à peine deux mois après son installation et témoignant d'une rigueur à toute épreuve puisque les dépenses de fonctionnement sont limitées à leur niveau de 1988, voire même diminuées ; une première réunion publique relative à l'aménagement nécessaire du centre de la Ville avec une densification de l'habitat pouvant atteindre selon un professeur de l'U.C.L., jusqu'à 500 logements supplémentaires ; des actes et des idées qui traduisent bien la volonté de la Majorité d'aller de l'avant et susciter et provoquer la réflexion de chacun sur les choix de demain.

Dans les mois qui viennent, le nouveau CPAS va à son tour poser les premiers jalons d'une nouvelle approche des problèmes que peuvent rencontrer tous ceux qui ont des difficultés à s'adapter à la vie en société ; que ce soit d'emploi, de logement, de solitude, d'isolement à la suite d'un handicap ou tout simplement d'argent.

Les nouveaux Conseillers au Centre Public d'Aide Sociale auront à mettre en œuvre un plan social basé sur une étude scientifique des besoins réels des habitants et, notamment, des personnes âgées et handicapées ; ils auront à mettre en chantier les appartements pour personnes âgées prévus à la « Limeirie » ; ils devront organiser la mise en œuvre des soins coordonnés à domicile afin d'éviter autant que possible l'hospitalisation ; ils devront accroître la sécurité des isolés par la mise en place d'un système de télé-assistance ; ils devront sensibiliser les Ottintois aux difficultés des solitaires et isolés et encore organiser la prévention contre le tabac, la drogue, l'automédication, le crédit facile, etc.

## TRIBUNE DES ELUS

(suite)

Heureusement, pour faire face à un tel défi, ils pourront compter sur la collaboration et l'efficacité des nombreuses structures bénévoles et à vocation sociale existant à Ottignies-Louvain-la-Neuve que je remercie pour l'excellent travail qu'elles fournissent, chacune à leur niveau, et que nous aurons à cœur de rencontrer afin d'organiser avec elles un plan d'action sociale commun sur l'ensemble du territoire.

La Ville est en perpétuel devenir et nous ne voulons pas subir ce devenir ; nous voulons l'influencer et l'orienter pour qu'il fasse toujours mieux vivre à Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Jacques OTLET

## LOUVAIN-LA-NEUVE :

### PRESTIGE ET DEMAGOGIE... QUAND TU NOUS TIENS !

L'ancienne majorité des Intérêts Communaux avait décidé d'installer une antenne du service des travaux et une permanence de police à Louvain-la-Neuve. Nous avons choisi cet espace suffisamment grand et idéalement situé place de l'Accueil, pour y loger également un bureau d'accueil à la population conçu comme antenne communale de l'Administration, le tout pour un loyer longuement négocié qui soit supportable.

Jacques Lega a préféré louer une surface commerciale perdue au fond de la galerie qui mène à la Verte Voie. Dont coût : 600.000 FB par an et un bail commercial de 9 ans ! Sans accroissement du patrimoine communal, et donc en pure perte.

Prestige et démagogie... quand tu nous tiens !

Sans doute est-ce cela « Vivre autrement » !

Bernard FIERENS  
Conseiller communal

## UNE MAJORITE ABUSIVE ÇA COMMENCE MAL

### Abus de pouvoir

Le 9 janvier 1989, la nouvelle majorité adopte une délibération limitant les pouvoirs du Collège des Bourgmestre et Echevins.

Yves du Monceau eut beau leur démontrer que leur délibération était illégale. Ils s'entêtèrent.

Le 17 février suivant, le nouveau Gouverneur de la Province de Brabant suspend cette délibération pour : « excès de pouvoir ».

Déjà !

Le 25 avril dernier, la nouvelle majorité — honteuse et confuse — est donc acculée à annuler sa délibération abusive du 9 janvier !

Joli début !

### Comme le coucou... ou la grenouille

Dans le Bulletin communal d'avril 1989, toute une page est consacrée à l'annonce d'un nouveau service communal : « P.M.E. - Service ».

Il s'agit, en fait, d'une simple permanence mensuelle d'un délégué de l'Union des Classes Moyennes, Organisation neutre, accaparée par l'Echevin(e) du Commerce (1).

Du bluff et un nouvel abus !

### Les Soviets chez Tintin

Le premier personnage « étranger » reçu officiellement à l'Hôtel de Ville par le nouveau Bourgmestre aura été l'Ambassadeur d'U.R.S.S., le jour de l'Ascension ! Un beau ballon.

Tiens ! Tiens !

Participation sympathique ou plutôt idéologique ?

### La cigale et la fourmi ou ... à vos poches

Le premier budget communal présenté par la nouvelle majorité socialo-libéralo-communiste et caetera se termine, pour l'exercice propre, en déficit de 18 millions de francs au service ordinaire et de 21,5 millions de francs au service extraordinaire.

S'il se clôture finalement en boni, c'est grâce aux bénéfices cumulés des années antérieures de 82,5 millions de francs au service ordinaire et de 27,5 millions de francs au service extraordinaire que nous avions engrangés.

Que vont-ils en faire ?

Dilapider ; déjà augmenter les taxes et redevances et supprimer les primes à la construction.

Comptez sur nous pour limiter les dégâts et sauvegarder l'avenir.

Jean SONDAG

Pour tout service ou information, adressez-vous aux Conseiller(e)s du groupe des « Intérêts communaux » :

#### Conseillers communaux :

Yves du Monceau, 3 avenue du Parc,  
1340 Ottignies Tél. 41 4630

Jean Sondag, 44 rue des Coquerées,  
1341 Cérroux-Mousty Tél. 61 2230

Claire Delbrassinne-Mathieu,  
9 avenue des Combattants,  
1340 Ottignies Tél. 41 2325

Joseph Roobrouck, 9 rue Montaury,  
1340 Ottignies Tél. 41 4409

Gérard Deprez, 25 avenue des Combattants,  
1340 Ottignies Tél. 41 8544

Nicole Lewalle-Wilkin,  
25 avenue de Lauzelle,  
1340 Ottignies Tél. 45 04 11

Robert Delogne, 143 avenue Albert 1<sup>er</sup>,  
1342 Limelette Tél. 41 89 11

Jean de Fays, 17 sentier du Biereau,  
1348 Louvain-la-Neuve Tél. 45 01 30

Jacqueline Pierson-Collin,  
62 avenue de Jassans,  
1342 Limelette Tél. 41 42 43

Jeanne-Marie Ferreras-Oleffe,  
8 avenue Bontemps,  
1340 Ottignies Tél. 41 82 75

Bernard Fierens, 4 rue du Palier,  
1348 Louvain-la-Neuve Tél. 45 10 52

Conseillers du C.P.A.S. :  
Nicole Lewalle-Wilkin,  
25 avenue de Lauzelle,  
1340 Ottignies Tél. 45 04 11

Max Roch, 10 rue du Tavernier,  
1340 Ottignies Tél. 41 48 08

Josette Gougnyard-Godfrin,  
1a rue Croix Thomas,  
1341 Cérroux-Mousty Tél. 61 28 75

Sybille de Coster, 6 Clos Haguette,  
1348 Louvain-la-Neuve Tél. 45 07 47

Benoît Jacob, 13 avenue Bel Horizon,  
1341 Cérroux-Mousty Tél. 61 34 04

## CARNET FAMILIAL

### NAISSANCES



Chevalier Pierre-Yves  
Avenue des Villas 3  
3 avril

Peres-Vogels Coralie  
Avenue Demolder 159  
11 avril

Laporte Jean  
Avenue de Lauzelle 37  
17 avril

De Winter Marie-Laure  
Rue des Tulipes 7  
14 avril

Moureau Noémie  
Avenue des Rossignols 110  
19 avril

Vromman Arnaud  
Avenue Demolder 18  
12 avril

Vromman Hadrien  
Avenue Demolder 18  
12 avril

Hurteux Mathieu  
Grand'Rue 100  
19 avril

Balty Steve  
Rue Mont. du Stimont 4/101  
18 avril

Carlson Fanny  
Rue de la Sarriette 36  
3 mai

Gustin Stéphanie  
Clos des Trimoulettes 3/104  
22 avril

Debrigode Jason  
Clos des Lutins 8  
18 avril

Bouhdi Amina  
Avenue des Rossignols 58  
23 avril

Vard Vincent  
Rue de Morimont 27  
12 avril

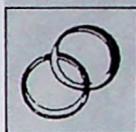
Vanasbroeck Chloé  
Rue E. Berthet 28  
24 avril

Gallez Jonathan  
Chaussée de La Croix 46  
26 avril

Niset Cécile  
Rue de Franquénies 27  
20 avril

Balmasoud Ali  
Avenue des Rossignols 36  
24 avril

### MARIAGES



1<sup>er</sup> avril  
Delhaye Eric  
et Henry Carole

1<sup>er</sup> avril  
Tirlo Luc  
et De Cauwer Gabrielle

1<sup>er</sup> avril  
Geers Luc  
et Saussez Anne

1<sup>er</sup> avril  
Cornelis Georges  
et Verbist Linda

8 avril  
Pecheur Serge  
et Goche Marie-Hélène

15 avril  
Carlier Thierry  
et Dropsy Béatrice

21 avril  
Wattiez Léon  
et Delrée Mireille

21 avril  
Dupuis Patrick  
et Keustermans Dominique

22 avril  
Van Pée Christian  
et Jossart Paulette

26 avril  
Nicolas Olivier  
et Hanon Marie

28 avril  
Vivarrio Philippe  
et Ocreman Danielle

### DECES



1689

Delain Léon  
Rue Boissette 13  
6 avril

Castermant Rachel  
Avenue des Combattants 93  
7 avril

Daix Léon  
Avenue du Tienne 2  
9 avril

Loosfelt Jean  
Rue de la Vallée  
7 avril

Fontaine Alfred  
Rue du Blanc Ry 19A  
12 avril

Cherpion Sylva  
Rue de la Limite 7  
17 avril

Kleynnaert Marie-Jeanne  
Avenue Demolder 22  
4 avril

Brotcorne Suzanne  
Avenue des Merisiers 16  
12 avril

Ory Marcelle  
Avenue Ch. Plantin 9  
21 avril

Prince Ghislaine  
Rue du Blanc Ry 63  
26 avril

Schmit Henriette  
Rue du Tiernat 43  
28 avril

Frère René  
Avenue des Vilas 50  
30 avril

Bergliers Bertha  
Avenue du Bois Claude 31  
24 avril

Cobbaert Eugenia  
Avenue des Combattants 93  
24 avril

*Avec les jours qui passent,  
les joies et les peines mar-  
quent notre communauté  
de leur empreinte:  
Les enfants qui y sont  
accueillis sont un fer-  
ment d'espérance et de  
fraternité;  
Les mariages célébrés  
témoignent d'une con-  
fiance réciproque  
dans un sentiment en  
perpétuel devenir;  
Les décès que nous dé-  
plorons éprouvent  
notre affection.*

## AVIS A LA POPULATION

Pendant la période des vacances annuelles,  
les permanences du samedi matin seront  
exceptionnellement supprimées,  
du 8 juillet au 26 août inclus.

**AFFAIRES SOCIALES**

**LE NOUVEAU CPAS A ETE INSTALLE**



Dimanche 21 mai dernier le nouveau conseil du CPAS a été installé dans ses fonctions. Jacques Otlet en a été élu président et a défini les grandes lignes de l'action envisagée dans le cadre de l'aide sociale : télé-assistance pour les personnes isolées, construction de 20 appartements à la Limerie, campagnes anti-tabac et crédit facile, soins coordonnés à domicile...

**Membres du CPAS**

**Président :**  
 Jacques Otlet  
 Rue Chapelle aux Sabots 17  
 1341 Céroux-Mousty T. 61 45 38

**Membress :**  
 Nelly Barbieux-Bodeux  
 Avenue Fabiola 39  
 1340 Ottignies

Anne Couder-Gilot  
 Avenue du Roi Albert 63  
 1340 Ottignies T. 41 39 95

Patrick Dupuis  
 Rue des Annettes 22  
 1348 Louvain-la-Neuve T. 45 12 86

Christian Rigot  
 Clos Grétry 9  
 1342 Limelette

Liliane Vrebos-Delcourt  
 Rue de la Serpentine 9  
 1348 Louvain-la-Neuve

Sybille de Coster-Duchâteau  
 Clos de la Haguette 6  
 1348 Louvain-la-Neuve T. 45 07 47

Josette Gougnard-Godfrin  
 Rue de la Croix-Thomas 1a  
 1341 Céroux-Mousty T. 61 26 75

Benoît Jacob  
 Avenue Bel Horizon 13  
 1341 Céroux-Mousty T. 61 34 04

Nicole Lewalle-Wilkin  
 Avenue de Lauzelle 25  
 1340 Ottignies T. 45 04 11

Max Roch  
 Rue du Tavernier 10  
 1340 Ottignies T. 41 48 08

**Clôtures DETHY sprl**

1907 Avenue Albert 1<sup>er</sup> 33 1988  
 1342 Limelette  
 Tél. 010/41 50 88

Ouvert le samedi de 9 h à 12 h.

Distributeur reconnu Bekaert

Piquets en fer plastifié, bois, béton, caoutchouc

Treillis en tous genres, plastifié et galvanisé

Accessoires pour clôtures électriques

Clapiers - Chenils

Remise à domicile

Ets Renard sprl  
**Hobby Center**

Avenue des Combattants, 92  
 1340 - Ottignies  
 Tél. : 010/41 41 74

**BOIS**

50 ans d'expérience

Ouvert du lundi au samedi de 9 h. à 18 h.

**EPICERIE DES CLOS**

Avenue Albert 1<sup>er</sup> 1 - 1342 Limelette  
 Tél. (010) 41 96 65

**Alimentation générale**  
 Fruits et Légumes • Cigarettes  
 Dépôt de pains

Ouvert de 8 h. 30 à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 19 h.  
 Samedi et Dimanche : ouvert à 7 h. 30  
 Fermé du dimanche 13 h. au lundi 13 h.

**ON PORTE A DOMICILE**  
 Parking clientèle

# VILLE D'OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

ECHEVINAT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

---

BULLETIN D'INSCRIPTION 1989



Rentrée scolaire  
Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 1989



Madame, Monsieur,

L'Administration Communale d'Ottignies-Louvain-La-Neuve a l'honneur de vous informer que la reprise des cours aux Ecoles Communales se fera le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 1989.

Vous trouverez ci-après les indications propres à chaque groupe scolaire.

## L'enseignement communal vous procurera les avantages suivants :

- gratuité des fournitures classiques ;
  - surveillance du repas de midi ;
  - assurance accidents ;
  - théâtre au Centre Culturel ;
  - animation des Jeunesses Musicales en 3<sup>ème</sup> année maternelle ;
  - Centre P.M.S. ;
  - cours de néerlandais donné par un professeur spécialisé au degré supérieur ;
  - cours de néerlandais donné par le titulaire au degré moyen ;
  - cours audio-visuels ;
  - cours de natation donné par un maître spécial ;
  - cours de religion catholique, protestante, islamique et morale non confessionnelle ;
  - cours de remédiation pour les élèves en difficulté d'apprentissage ;
  - initiation à l'informatique au degré supérieur.
- 

## Service des bus scolaires

Transport des enfants par les bus scolaires communaux.

Les prix des abonnements s'alignent sur ceux des Vicinaux suivant le nombre de km.

L'obtention des abonnements et des conditions particulières éventuelles se feront auprès des chefs d'école.

# C.L.A. BULLETIN D'INSCRIPTION 1989

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nfa
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ctr
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Paf

Nom de famille des enfants :

Adresse : Rue  N°  Bte

Code postal  Localité

Je soussigné (nom, prénom)  inscrit au Centre de Loisirs Actifs 1989 les enfants ci-dessous. J'indique d'une croix les semaines au cours desquelles ils participeront **probablement** aux activités :

Participants	Semaines							
	Prénom et date de naissance							
	du 5.7 au 7.7	du 10.7 au 14.7	du 17.7 au 20.7	du 24.7 au 28.7	du 31.7 au 4.8	du 7.8 au 11.8	du 14.8 au 18.8	du 21.8 au 25.8
	1	2	3	4	5	6	7	8
1 <input type="text"/> né(e) le <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>								
2 <input type="text"/> né(e) le <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>								
3 <input type="text"/> né(e) le <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>								
4 <input type="text"/> né(e) le <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>								

Les enfants font partie d'une famille d'au moins trois enfants ? OUI - NON (\*)

Arrêt du bus :  (indiquer « néant » si les enfants ne l'utilisent pas).

Date et signature :

\_\_\_\_\_

\* Biffer la mention inutile.

A renvoyer à l'Administration communale, Service social, avenue des Combattants, 40, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve pour le 26 juin 1989 au plus tard.

## CENTRE DE LOISIRS ACTIFS 1989

Le Centre de Loisirs Actifs accueillera les enfants de la Ville de 3 à 16 ans du mercredi 5 juillet au vendredi 25 août 1989.

Les activités — jeux, ateliers, sport, natation, ... — se dérouleront tous les jours (sauf samedis, dimanches et jours fériés) de 8 h. 20 à 16 h. 30 :

— à l'école communale de Mousty (Coquerées), *uniquement* pour les enfants de la section de Cérroux-Mousty ;

— à l'école communale de Limelette (Jassans), *uniquement* pour les enfants de la section de Limelette ;

— à l'école communale de Blocry pour tous les autres enfants.

Les adolescents (12 à 16 ans) vivront, dans un local situé à part, des activités adaptées à leur âge. Des informations complémentaires seront fournies lors de l'inscription.

La participation aux frais s'élève à 80 frs. par jour et par enfant (60 frs. pour les familles nombreuses) et comprend :

- le transport
- les assurances
- les collations de 10 h. et 16 h. ainsi que le potage de midi
- les activités.

Les enfants doivent emporter leur pique-nique, leur maillot et *bonnet de bain* les jours de natation. Les vêtements et objets seront marqués au nom de l'enfant.

Une demande d'intervention financière pourra être introduite auprès de la mutuelle.

### Inscriptions

Les enfants seront acceptés quotidiennement sur présentation d'un

ticket mis en vente à partir du lundi 19 juin à la Recette communale, avenue des Combattants, 40 à Ottignies, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h.

*Une permanence spéciale fonctionnera en plus les samedis 24 juin, 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 29 juillet, 26 août à l'endroit ci-dessus de 9 h à 11 h 30.*

Les tickets non utilisés y seront remboursés avant le vendredi 8 septembre 1989. *Après cette date, plus aucun ticket ne sera remboursé.*

Le bulletin d'inscription doit être retourné le plus vite possible et en tout cas *avant le 26 juin 1989.*

Renseignements complémentaires :  
— par téléphone au Service social communal (43 78 11) le matin ;

— lors de l'achat des tickets.

L'échevin de l'Instruction publique  
Jacques BENTHUYYS

## Trajets et horaires des bus (arrêt à l'angle des rues indiquées)

Trajet Petit-Ry, Ottignies, Louvain-la-Neuve			Trajet Cérroux-Mousty		
	Aller	Retour		Aller	Retour
Gare d'Ottignies	7.50	17.07	Place communale de Cérroux	8.20	17.00
Vx Ch. de Genappe / av. Résistance	7.55	17.02	Grand'Rue / chaussée de Bruxelles	8.22	16.58
Eglise St-Pie X	7.57	17.00	Croix Thomas / rue du Culot	8.25	16.55
Av. Jurdant / rue de Pinchart	7.59	16.58	Rue du Culot / rue Clovis Dumont	8.27	16.53
R. du Monument / r. de Franquénies	8.05	16.52	Place du Centenaire (Mousty)	8.29	16.51
R. du Monument / av. Reine Astrid	8.07	16.50	Av. Vallées / av. Hirondelles	8.31	16.49
Bas chée de la Croix	8.09	16.48	Chée de Bruxelles / av. Rossignols	8.33	16.47
Ecoles de la Croix	8.11	16.46	Gare Mousty	8.37	16.43
Rue de l'Invasion	8.13	16.44	Ecole de Mousty (Coquerées)	8.39	16.41
Rte de Blocry / av. Lauzelle (Hocaille)	8.15	16.42	Trajet Limelette		
Av. Lauzelle / av. de Cîteaux	8.17	16.40	Gare d'Ottignies	7.50	16.36
Place Galilée	8.22	16.35	Clos de la Rivière / av. Albert I <sup>er</sup>	7.51	16.35
Av. des Arts / av. des Coteaux	8.26	16.31	Eglise St-Géry	7.52	16.34
Rue de Namur / rue de Mont-Saint-Guibert	8.28	16.29	Place de l'Europe	7.54	16.32
Blocry (Ecole)	8.32	16.25	Buston (café)	7.56	16.30
			Place de l'Aubépine	7.58	16.28
			Eglise de Rofessart	8.02	16.24
			Maison Communale Limelette	8.06	16.20

Voir bulletin d'inscription ►

## Ecole Gardienne du Centre

Avenue des Combattants 35

Tél. école : 41 05 63

Rentrée à 8 h. 30.

Ce groupe scolaire comprend :

- cinq classes gardiennes dont une accessible aux enfants de 2 ans et 6 mois ; une section primaire de l'Athénée y est attenante ;
- une villa aménagée en maison d'enfants pour vos petits qui entreront en 1<sup>ère</sup> maternelle ;
- distribution de lait le matin ;
- repas chauds et distribution de potage à midi ;
- garderie le matin à partir de 7 h. 00, le soir jusqu'à 18 h. 00, y compris le mercredi ;
- grand jardin arboré aménagé pour les enfants.

Renseignements et inscriptions les 29 et 30 juin à l'école, de 8 h. 30 à 15 heures et le jour de la rentrée.

## Ecole Gardienne de La Croix

Chaussée de la Croix 80A

Chef d'école : Madame SEMAL

Téléphone : 41 35 85

Rentrée à 8 h. 30.

Ce groupe scolaire comprend trois classes dont l'une est accessible aux enfants âgés de 2 ans et 6 mois. Une section primaire de l'Athénée y est attenante.

- distribution de lait le matin ;
- repas chauds et distribution de potage à midi ;
- garderie le matin à partir de 7 h. 30, le soir jusqu'à 16 h. 50 ;
- le mercredi jusqu'à 12 h 45 ;
- plaine de jeux aménagée.

Renseignements et inscriptions du 27 au 30 juin pendant les heures de classe et le jour de la rentrée.

## Ecole Gardienne de Limelette « Au jardin de la vie »

Avenue de Jassans 67

Madame J. LIBERT

Tél. école : 41 05 62

Tél. privé : 41 94 62

Rentrée à 8 h. 45.

Ce groupe scolaire comprend une section gardienne accessible aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans et 6 mois :

- distribution de lait, jus de fruits, le matin ;
- repas chauds et potage à midi préparés à l'école ;
- une garderie le matin à partir de 7 h. 30, le soir jusqu'à 18 h. 00, y compris le mercredi.

Renseignements et inscriptions tout le mois de juin à l'école et le jour de la rentrée ou par téléphone - 41 94 62 - Mme Libert.

## Ecole Gardienne de Limelette-Buston

Avenue des Sorbiers

Mesdames BRUNETTA et PRIGNON

Téléphone : 41 11 55

Rentrée à 8 h. 30.

Ce groupe scolaire comprend :

- deux classes maternelles dont l'une est accessible aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans et 6 mois ;
- distribution de lait ou jus d'oranges le matin et l'après-midi ;
- repas chauds, diner tartine + potage préparés à l'école ;
- garderie le matin à partir de 7 h. 30, le soir jusqu'à 18 h. 00, y compris le mercredi.

Renseignements et inscriptions du 15 au 30 juin de 7 h. 30 à 17 h. et le jour de la rentrée à l'école ou les 25, 26, 28, 29, 30 et 31 août de 10 h à 12 h., rue des Ecoles, 1 à Limoges.

## Ecole Gardienne de Cérroux

Place Communale

Madame PEETERS

Téléphone : 61 22 78

Rentrée à 8 h. 45.

Cette école comprend une section gardienne accessible aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans et 6 mois.

- Garderie de midi.

Renseignements et inscriptions du 15 au 30 juin de 8 h. 45 à 15 h. 45, le jour de la rentrée à l'école ou les 25, 26, 28, 29, 30 et 31 août de 10 à 12 heures, rue des Ecoles 1 à Limoges.

## Ecole Fondamentale de Blocry

Rue de l'Invasion 119a

Chef d'école : Madame DELAFONTAINE-VAN LINDEN

Téléphone : 450937

Rentrée à 9 h. 00.

Ce groupe scolaire comprend :

- 1) une section maternelle composée de 6 classes dont une classe d'accueil réservée aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans et 6 mois le 1<sup>er</sup> septembre ;
- 2) une section primaire pour garçons et filles conduisant à l'obtention du diplôme de l'examen cantonal et du certificat d'études de base ;
- 3) une extension de l'Académie de Musique pour les enfants à partir de 7 ans ;  
cours de solfège — cours d'instruments : piano, guitare, violon, flûte, ... — cours de danse classique.

Renseignements : rue des Ecoles 32, Court-Saint-Etienne, Tél. : 614236.

- repas chaud et potage préparés à l'école ;
- cours d'éducation physique donné par un maître spécial dans une salle équipée située dans l'école ;
- transition 3<sup>ème</sup> maternelle et 1<sup>ère</sup> année primaire ;
- classes de forêt en 6<sup>ème</sup> année ;
- garderies et études surveillées le matin à partir de 7 h. 30, le soir jusqu'à 18 h. 00, y compris le mercredi ;

Renseignements et inscriptions : du 15 au 30 juin pendant les heures de cours ; du 21 au 31 août de 10 à 13 h. et de 15 à 18 h., rue de l'Invasion 119a Tél. : 450937.

## Ecole Fondamentale de Mousty

Rue des Coquerées 4

Chef d'école : Madame DELVEAUX

Tél. école : 612340

Tél. privé : 613956

Rentrée à 8 h. 35.

Ce groupe scolaire comprend :

- 1) trois classes maternelles accueillant les enfants dès l'âge de 2 ans et 6 mois
  - 2) six classes primaires pour garçons et filles conduisant à l'obtention du diplôme d'examen cantonal et du certificat d'études de base.
- grand verger avec arbres fruitiers aménagé pour les enfants et potager ;
  - repas chaud et distribution de potage à midi ;
  - un cartable est offert par « Les Amis des Ecoles » aux élèves entrant en première année ;
  - cours de néerlandais à partir de la 1<sup>ère</sup> année primaire ;
  - cours de gymnastique donné par maître spécial à la plaine des Coquerées ;
  - épargne scolaire ;
  - classes de forêt au degré supérieur ;
  - transition 3<sup>ème</sup> maternelle et 1<sup>ère</sup> année primaire ;
  - soutien pécuniaire de l'Association des Parents (classes vertes, musées...) ;
  - garderies et études surveillées, le matin à partir de 7 h. 15 et le soir jusqu'à 17 h. 30, y compris le mercredi.

Renseignements et inscriptions du 15 au 30 juin pendant les heures de cours ; du 21 au 31 août de 9 h. 00 à 12 h. 00, et le jour de la rentrée, rue des Coquerées 4.

## Ecole Fondamentale de Limauges

Rue des Ecoles 1

Chef d'école : Madame Louise MAMBOUR

Tél. école : 612276

Tél. privé : 614919

Rentrée à 8 h. 40.

Ce groupe scolaire comprend :

- 1) une section gardienne accessible aux enfants ayant atteint l'âge de 2 ans et 6 mois : répartis dans deux classes.
  - 2) une section primaire pour garçons et filles conduisant à l'obtention du diplôme de fin d'études de base.
- repas chauds et distribution de potage à midi ;
  - un cartable est offert par les « Amis des Ecoles » aux élèves entrant en première année ;
  - cours de gymnastique donné par maître spécial à la plaine des Coquerées ;
  - transition 3<sup>ème</sup> maternelle et 1<sup>ère</sup> année primaire ;
  - garderies et études surveillées, le matin à partir de 7 h. 15 et le soir jusqu'à 17 h. 30 ;

Renseignements et inscriptions : du 15 au 30 juin : de 7 h. 30 à 17 h. ; les 25, 26, 29, 30 et 31 août : de 10 à 12 h., le jour de la rentrée, ou par téléphone.

## SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

La Commission des Affaires sociales et de la Famille a procédé à l'examen de la répartition des subsides en faveur des associations locales à caractère social.

Elle a proposé la répartition suivante pour l'année en cours :

Membres	Subsides
Vie Féminine	15.000
Ligue Familles	10.000
ONE Ottignies	10.000
ONE L.L.N.	5.000
Cons. Nour. Blocry	5.000
ONE Mousty	10.000
Croix-Rouge	20.000
Fem. Prév. Soc.	15.000
Amic. Pension.	40.000
Entraide Blocry	50.000
Ass. Chrét. Hand.	10.000
Def. Trav. Immi.	10.000

Sensible à l'action menée par l'Entraide de Blocry, la Commission a proposé qu'un subside exceptionnel de 50.000 frs lui soit accordé.

## A L'ATTENTION DES (FUTURS) PENSIONNES

L'Office National des Pensions tient une permanence le **deuxième mardi ouvrable de chaque mois de 14 à 15 heures** dans les locaux du service social communal, avenue des Combattants 40 à Ottignies.

Tous les problèmes relatifs à la pension des travailleurs du secteur privé (ouvriers et employés) peuvent être soumis à cette occasion ; le délégué de l'O.N.P. n'est toutefois pas habilité à recevoir les demandes de pension.

Le service social communal est également à la disposition de la population tous les matins de 8 h 30 à 11 h 45 pour cette matière.

Tél. 437811.

## SANTE

### LE CENTRE D'OTTIGNIES DEVIENDRA-T-IL UN « CENTRE DE DESINTOXICATION » ?

Ce n'est pas tout à fait une boutade car, après le Centre « Point-Parents » installé au 16a boulevard Martin, à l'initiative de « S.O.S. Drogue International Belgique », voici qu'un point de contact des « Alcooliques Anonymes » vient de s'ouvrir avenue Reine Astrid, dans les anciens bureaux du C.P.A.S.

Pourquoi ne pas imaginer l'ouverture prochaine, dans les environs immédiats, d'un centre Anti-Tabac ?

## CARTOGRAPHIE HOSPITALIERE

Charles Picqué, Ministre de la Santé, et ses services viennent de publier une sorte de cadastre des hôpitaux qui visualise et alimente la carte de visite de chacun d'eux.

Ainsi apparaissent pour le Brabant Wallon, 5 entités totalisant 1.129 lits pour 272.634 habitants (soit 1 lit pour 241 habitants). Ils sont répartis de la manière suivante : 120 lits pour le secteur public et 1.009 pour le privé.

Observons que la Clinique Saint-Pierre à Ottignies dispose de 470 lits.

## LE C.P.A.S. A DEMENAGE

Tous les services dépendant du C.P.A.S. sont, pour rappel, installés au n° 20, avenue du Douaire.

Le numéro général est le (010) 436511.

Les heures d'ouverture des bureaux restent semblables à celles en vigueur jusqu'ici, à savoir du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures.

## GARAGE SIMON s.p.r.l.



Agence locale à **Ottignies**

MECANIQUE - CARROSSERIE  
CAR WASH

Rue du Monument 63 - Tél. 010/413224

Presse - Librairie - LOTTO - PMU

Fournitures scolaires  
et bureau

Livres comptables  
EXACOMPTA

Stylos  
Photocopies  
Vidéo Club

**Librairie du Centre**

Boulevard Martin 16  
1340 Ottignies

Tel. 010/413672



## LE PRET DE MATERIEL SANITAIRE

ESSENTIEL AUX MALADES ET ACCIDENTES SOIGNES A DOMICILE



Le prêt de matériel sanitaire nécessaire aux malades et accidentés soignés à domicile est l'un des nombreux services que la Croix-Rouge offre à la population. La Section d'Ottignies-Louvain-la-Neuve est organisée pour satisfaire l'importante demande locale et régionale. Afin de couvrir aussi les besoins provoqués par la généralisation des soins et de la convalescence à domicile, elle dispose également du matériel hospitalier indispensable.

### Où et quand obtenir un prêt de matériel ?

— Au Centre Croix-Rouge, rue de la Station 9 à Mousty (41 07 41).  
Jours ouvrables :  
de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.  
Samedi : de 9 h 30 à 12 h.

— A la Maison Médicale du Biéreau, Louvain-la-Neuve (45 01 01).  
Jours ouvrables :  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

— Au Centre de plasmaphérèse de Louvain-la-Neuve (41 14 71).  
Jours ouvrables : de 9 h à 17 h.

En dehors de ces heures, renseignements et conseils peuvent être obtenus auprès du personnel de permanence (voir encadré).

### Personnel de permanence

Douze volontaires et un chauffeur assurent l'accueil, le prêt, le nettoyage, la désinfection, l'entretien, la gestion et le transport. Voici une liste donnant le quartier et le numéro de téléphone de ces volontaires :

Willy Hurez (Chef du Service)	Limelette-Saint-Géry (41 38 85)
Jeanne Deflandre (Adjointe)	Ottignies-Centre (41 73 19)
Yvonne Derooy	Ottignies-Centre (02/653 33 65)
Paul Daoust	Rofessart (41 67 18)
Camille Frère	Céroux-Mousty (61 55 43)
Jeanne Luyckx	Limelette-Buston (41 59 84)
André Rits	Ottignies-Centre (41 16 18)
Georgette Rolloffe	Blanc-Ry (41 35 31)
Marie-Thérèse Stouffs	Renivaux-Stimont (41 48 10)
Jeanne Vancauwenbergh	Limelette-Centre (41 45 99)
Cathy Wibin	Limal-Bierges (41 66 99)
Lucy Thunis (Gestionnaire)	(41 01 14)

### Aperçu du matériel

Le matériel est disponible dans les domaines suivants :

- Rééducation des membres
- Literie et accessoires
- Fauteuils roulants pliants
- Anti-escarres
- Hygiène
- Soins pulmonaires
- Pédiatrie

### Comment emprunter ?

Le prêt est accordé contre versement d'une caution et paiement d'un premier mois de location. Les périodes qui suivent ce premier mois sont comptées par quinzaine. Pour un prêt de courte durée, un week-end par exemple, la location est réduite aux 3/5 de la location mensuelle. Grâce au bénévolat du personnel, les tarifs sont à la portée des bourses les plus modestes. En outre, les membres de soutien de la Croix-Rouge et les donateurs de sang bénéficient de réductions. Les cas sociaux sont pris en considération. Avec l'accord écrit du CPAS, les personnes agréées obtiennent la gratuité partielle ou totale du prêt, la facture étant supportée par cet organisme.

### Tondeuses à gazon :

Jamais le dimanche  
... ni un jour férié !

**LE BRUIT NUIT  
PENSEZ-Y !**

PIERSON  
C'est BON



010 41.42.43

## SECURITE

### Radioscopie d'une entreprise

## L'ANPI A LOUVAIN-LA-NEUVE

### LA GUERRE DU FEU

Fondée à l'initiative des groupements d'entreprises belges d'assurances, l'ANPI (Association Nationale pour la Protection contre l'Incendie) a pris une extension considérable depuis son implantation à Louvain-la-Neuve en 1977, au sein du Parc scientifique (rue Granbompré 1).

Si l'objectif de base consistait en l'étude, l'encouragement et la diffusion de toutes mesures et techniques susceptibles de prévenir les incendies et les explosions, ainsi que d'en atténuer les conséquences et d'en éviter le retour, cette asbl s'occupe également, depuis six ans, de problèmes intéressant la protection des biens en général.

Ce qu'elle appelle « la lutte contre l'intrusion » passe par l'étude approfondie des systèmes anti-vol, coffres-forts, etc... Mais la prévention contre l'incendie, rendue impérieuse après la tragédie du grand magasin « L'Innovation » en 1967, reste bien entendu la pierre angulaire des préoccupations de l'ANPI.

#### L'information : un rôle clef

L'information constitue évidemment la mission première de l'asbl. Un centre de documentation, accessible à tous, assure la diffusion de textes légaux, normes, revues, livres et études relatifs à la protection contre l'incendie et à la sauvegarde des biens.

Par ailleurs, l'Association édite un bimestriel, « La revue belge du feu » (elle s'adresse aux sapeurs-pompiers, aux architectes, aux responsables de sécurité des entreprises belges...) ainsi que différentes autres publications, techniques ou de sensibilisation. Last but not least ; elle diffuse de nombreux supports audio-visuels qui permettent aux entreprises intéressées d'organiser des séances d'information pour leur personnel, adaptées à un contexte particulier.

#### L'école du feu

Pour combattre efficacement les incendies, l'ANPI a créé une « école du feu », qui dispense des cours théoriques et pratiques à près de dix mille personnes par an. Elle dispose à cet effet de halls d'exercices sur feux réels, d'un parcours masqué, de locaux pour feux complexes et même — à Vilvorde cette fois — d'un vaste terrain pour l'intervention sur des feux à l'air libre. Toutes les conditions réelles d'incendie — bruit, lueur, chaleur et fumée — sont donc créées pour conférer aux participants l'esprit de prévention et les réflexes adéquats face aux situations qui pourraient se présenter dans leur entreprise... ou à leur domicile : assurer une extinction dans une atmosphère polluante ou toxique, effectuer un sauvetage de personnes isolées par le feu ou bloquées dans un sinistre... autant d'actions qui ne s'improvisent pas. Mais à quand une prise de conscience générale ?

#### Les laboratoires

Dans le domaine de l'incendie et de l'intrusion, les installations de surveillance et d'extinction ainsi que les moyens de premiers secours constituent des éléments de protection dont la fiabilité ne peut tolérer aucune faille. C'est ainsi qu'une équipe d'ingénieurs et de techniciens, soutenus par le personnel des laboratoires ANPI, contrôle aussi régulièrement que rigoureusement les installations, anciennes ou nouvelles.

L'ANPI agrée des appareils aussi variés que des extincteurs, des bacs à papier non propagateurs du feu, des coffres-forts, des modules d'extinction pour brûleurs à mazout ou pour friteuses, des installateurs d'anti-vol, etc... 450 agréments avaient été délivrés en 1987.

#### Un irréversible essor

Subventionnée en grande partie par l'U.P.E.A. (Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances), qui regroupe en son sein les compagnies d'assurances belges et étrangères opérant dans notre pays, l'ANPI a dû faire face à un développement considérable de ses activités depuis l'implantation à Louvain-la-Neuve, le long de l'autoroute E 411.

Entreprise aux structures quasi familiales au départ, elle occupe aujourd'hui une cinquantaine de personnes et son budget gravite autour d'une centaine de millions.

Durant ces dernières années, les cadres de l'ANPI ont intensifié leur collaboration dans les commissions chargées, tant au niveau national qu'europpéen et même mondial, de mettre au point des textes normatifs de plus en plus détaillés en matière de protection contre l'incendie et l'intrusion. Le directeur, Monsieur Aresu, et son dynamique personnel, peuvent donc être légitimement fiers des performances accumulées en 12 ans au sein de notre Parc scientifique. Notons d'ailleurs que les entreprises ne sont pas les seules à s'initier aux formations de l'ANPI ; cette dernière prodigue aussi des conseils aux particuliers, parents ou professeurs, et le centre de documentation demeure une vitrine où les intéressés peuvent obtenir bon nombre de renseignements utiles.

Tél. 475291.

Bon à savoir !

Propos recueillis  
par Eric GILLES  
auprès de M. A. CREZ  
Secrétaire technique

## CENTRE DE VACANCES POUR JEUNES DE 10 A 14 ANS A LANS-LE-VILLARD

D'après une idée de M. et Mme Dupont, en collaboration avec le Centre de Loisirs Actifs.

Tu habites dans l'entité ottintoise et tu ne sais que faire pendant les grandes vacances ... alors nous avons pensé à toi en organisant, sous l'égide de l'Administration communale et en collaboration avec le Centre de Loisirs Actifs, un centre de vacances en montagne.

Dates :  
du 13 au 25 août 1989 (départ le 12 vers 16 h et retour le 26 vers 9 h).

Situation :  
Chalet Arba-Neige  
73480 Lans-le-Villard (Val Cénis)  
France

Ce petit village perché à 1.500 m d'altitude est situé dans le massif de la Vanoise, à proximité de l'Italie (environ 13 km à vol d'oiseau).

Hébergement :  
dans un chalet confortable appartenant à une association d'anciens élèves d'un établissement d'enseignement de l'Etat.

Activités :  
la plupart des activités, basées sur une reconnaissance de la région, s'accomplissent dans le cadre de randonnées pédestres et de découvertes du milieu. Toutefois, d'autres activités telles que expression, jeux, création, ... seront mises sur pied en fonction des demandes des participants.

Transport :  
de nuit par autocar de luxe, confié à une équipe de deux chauffeurs.

Prix :  
10.500 frs (suivant le nombre de participants).

Nombre de places :  
il est limité à une quarantaine de participants.

Comment s'inscrire :  
en renvoyant le talon-réponse ci-joint avant le 20 juin 1989.

Renseignements complémentaires :  
Service social au n° de téléphone (010) 437811 (matin)

Directeur du Centre :  
M. A. Dupont  
Tél. (010) 613366 (soir)

### Vacances à Lans-le-Villard

Renseignements sur l'enfant.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Nationalité \_\_\_\_\_

Domicile : Rue, Av. \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_ bte \_\_\_\_\_

Localité \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Ecole \_\_\_\_\_

Je soussigné (nom, prénom) \_\_\_\_\_

père, mère, tuteur, responsable de l'enfant ci-dessus désire recevoir les formulaires d'inscription pour les vacances organisées à Lans-le-Villard par l'Administration communale d'Ottignies-Louvain-la-Neuve du 13 au 25 août 1989.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

A renvoyer à l'Administration communale, Service social, avenue des Combattants 40, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve

## SUBSIDES AUX ASSOCIATIONS

La Commission Jeunesse a proposé l'octroi des subsides suivants aux associations de jeunes :

Dénomination	Totaux
Pat. St-Remy	17.529
Guid. 37 unit.	44.331
Scout 25 Petit-Ry	52.232
Un. Sct. Blocry	44.787
Pat. Ste-Thérèse	20.572
Un. Sct. Biéreau	25.024
Fee 291 L.L.N.	24.263
Mégot	15.481
Sct. Tilleul	8.344
Jeunes. 85	6.980
Pat. St-Joseph	29.860
Mojelo	10.597

A l'unanimité, la Commission a proposé un subside exceptionnel de 10.012 frs au Patro St-Joseph qui a été créé il y a peu et qui mène une action à vocation sociale, notamment dans le quartier du Bauloy.

Dans notre rubrique « Autant Savoir » :

### LISTE DES ACTIVITES DE DETENTE PENDANT LES GRANDES VACANCES



PAPETERIE

« Le Script »

- Fournitures de bureau
- Articles pour étudiants et écoliers
- Carterie - gadgets



Centre Commercial du Douaire  
1340 Ottignies  
Tél. : 010/411919

**SPORTS**

**SUBSIDES  
AUX SOCIÉTÉS  
SPORTIVES**

La Commission des Sports a proposé les subsides suivants aux associations sportives locales :

Dénomination	Subsides
Smashing Girls	39.701
Blocry Badminton	41.951
Judo Club Ottignies	14.298
Escrime La Prime	19.722
Ecole Plong. Ottignies	9.443
Club Sport. Dyle	22.179
Franco Archers	12.106
Charlie Brown M.F.	25.146
Gars	16.852
CNOB Natation	49.681
Basket Rebond	6.554
VCB Ottintois	32.367
La Sauterelle	60.000
<b>Total</b>	<b>350.000</b>

**SEMAINE BALLANTE  
DU 14 JUIN AU 1<sup>er</sup> JUILLET**

**Samedi 24 juin :**  
Dès 9 heures 30  
Grand prix d'Ottignies pour pupilles  
« Challenge Léon Bouillon »

**Nationale I**  
(début des luttes à 15 heures 30)  
Tournoi d'Ottignies  
« Challenge Joseph Pierson »

**Mardi 27 juin :**  
Brussegem - Horrues  
Buizingen - Tollembeek

**Mercredi 28 juin :**  
Lodelinsart - Ninove  
Welar - Baisy-Thy

**Jeudi 29 juin :**  
Journée placée sous le haut patronage du Bourgmestre et des Echevins d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

Bever - Nivelles  
Ottignies - Braine

**Vendredi 30 juin :**  
Grande finale

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet :**  
Dès 9 heures 30  
Grand prix d'Ottignies pour minimes  
« Challenge Jean Demeester »

**PREMIER CHALLENGE ROBERT CLAUX**

La police d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a inauguré cette année le 1<sup>er</sup> Challenge Claux. Cette épreuve consistant en un tir de police pratique présentait un scénario que l'on n'a pas coutume d'observer dans cette discipline.

Les diverses situations imaginées faisaient appel tant à la rapidité d'exécution du tireur qu'à son esprit de discernement.

30 équipes réunissant la plupart des services de sécurité : polices, gendarmes, P.J., mais aussi les services privés de sécurité, l'armée, étaient présentes.

Nos collègues étrangers avaient également tenu à nous rejoindre à cette occasion. C'est ainsi que nous comptons parmi nos invités : la Police de Trèves (RFA), la Police de Dijon (F), US Air Force, la Pharmacie militaire Allemande de Nivelles.

Les équipes se sont affrontées, entre 8 h et 17 h, dans une ambiance très sympathique, les trois premières classées étant récompensées chacune par une arme de poing lors de la remise des prix à la Maison Communale par le représentant du Bourg-

mestre et par le Commissaire en Chef d'Ottignies. En définitive, la Police de Huy l'a emporté, devant celle de Trèves et la Gendarmerie d'Arion.

La réussite de cette manifestation est principalement due à Serge Moureau, moniteur de tir, de la Police d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, à ses collègues, à Messieurs Dekaise, armurier et Roger Swalens, conseiller technique qui l'on aidé à assurer le déroulement de cette journée.

**Tennis Club du Parc**

Louvain-la-Neuve

**Cotisations été 89**

— Adultes	4.500
— Etudiants	3.000
— 12 ans et moins	2.000
— Famille	10.500

**Le meilleur rapport qualité-prix**

- 4 terrains extérieurs - 4 terrains couverts
- Été : pas de supplément pour les courts couverts (sauf électricité, 100 frs, si nécessaire)
- Affiliation et assurance fédération incluses
- Ecole de tennis
- Restauration rapide à des prix démocratiques

Tennis Club du Parc

5 av. Einstein (en bordure N4)

Tél. 45 1693

AGENDA

Juin 1989

Bois des Rêves (Ottignies) : Promenades ornithologiques, les samedis 10 et 24 juin.

Rendez-vous : 9 h au parking du « Bois des Rêves ».

Retour 12 h 30/13 h.

P.A.F. 100 frs, gratuit pour les enfants de 12 ans accompagnés.

Inscription : 10 jours calendrier avant chaque promenade.

Rens. : (010) 41 6072

Ottignies :

Kermesse du Centre du 16 au 19 juin.

Le vendredi 16 : élection de Miss Ottignies.

Rens. : (010) 41 54 11

(A. Lienard)

Limelette :

Ferme des Convives, rue A. Haulotte 4, « Journée de création artistique », le 18 juin.

De 10 h. à 17 h 30 : atelier

12 h : pause déjeuner

17 h 45 : clôture.

P.A.F. : 1.000 frs.

Insc. par tél. (010) 41 1732

ou sur place.

Louvain-la-Neuve :

Cycle « Connaissance de

l'Opéra », causerie vidéo-

opéra par le prof. Ph.

Mercier, au C.A.V., chemin

des Sages 6, à 20 h 15,

le 21 juin, « La Finta Giardi-

niera ».

21 JUIN :  
FETE DE LA  
MUSIQUE

En collaboration avec le Conseil de la Musique et la RTBF

Prestations de la Royale Philharmonie « Concordia » :

*Orchestre d'Harmonie*

19 h :

Place de l'Université

(L.L.N.)

19 h 30 :

Place de l'Europe

(Limelette)

20 h :

Avenue de la Résistance

(Petit-Ry)

20 h 45 :

Centre Culturel

*Orchestre à cordes*

20 h :

Centre Culturel

Entrée gratuite !

*Bigband*

21 h 15 :

Centre Culturel

Juillet 1989

Limelette :

Ferme des Convives, rue A.

Haulotte 4 :

Stages d'été de 9 h à 16 h.

Adultes : du 3 au 6 juillet

(mime, chant, peinture

chinoise, peinture d'icônes, humour en dessin, terre, théâtre de rue, aquarelle) ; du 10 au 13 juillet (conte, peinture à l'huile, terre, théâtre de rue, aquarelle) ; du 10 au 23 juillet (mouvement intérieur et sa libre expression) ; du 24 au 27 juillet (photo, aquarelle, dessin, terre).

Enfants : du 17 au 20 juillet et du 24 au 27 juillet.

Tout renseignement :

(010) 41 1732.

Date limite des inscriptions aux stages : le 10 juillet.

Limelette : Ferme des

Convives, rue A. Haulotte 4 :

Portes ouvertes les 6, 13 et

27 juillet à 16 h.

Pour clôturer les stages

d'été 1989, Joël Smets

présentera, en avant-pre-

mière, les 27, 28 et 29

juillet à 21 h, sa création

« La Cosmogonie ».

Louvain-la-Neuve : Cours

d'été de sociologie des

migrations relatif aux

relations interethniques et

au processus d'intégration,

du 17 au 29 juillet. Ce cours

est destiné à des étudiants

de deuxième cycle en

sciences humaines et

sociales ainsi qu'à des

travailleurs sociaux, ensei-

gnants,... ayant un niveau

de formation supérieur ou

universitaire. Date limite

des inscriptions : 30 mai

1989. Tous renseignements

complémentaires :

UCL/GREM

Tél. (010) 474247

ou 474251.

Céroux : Le 20 juillet, « Fête de la Commune Libre », animations, bal aux lampions et feu d'artifice.

Rens. : (010) 61 43 17

(G. Delforge)

Louvain-la-Neuve : Forma-

tion à la communication :

les méthodes Gordon et

PNL dans l'art de négocier

au quotidien du 28 au 31

juillet. Org. Carrefour pour

l'an 2000 asbl.

Rens. : (010) 41 78 15.

Les Amis de la Morale  
Laïque

Les Amis de la Morale

Laïque organiseront le

30 septembre prochain

un déplacement à

Bruxelles à l'occasion

d'Europalia Japon.

D'autre part, la soirée

dansante annuelle aura

bien lieu le samedi 28

octobre à La Salle de

Céroux.

Tous renseignements

peuvent être obtenus

chez :

Mme C. Herent,

Présidente

Tél. 41 8634

Mme V. Willems

Vice-Présidente

Tél. 41 1348

M. J. Bertrand

Secrétaire

Tél. 41 5704

M. J.P. Lebon

Trésorier

Tél. 41 5760



serrurerie décorative de style

perceuses, scies et meuleuses toujours en promotion !

tout l'outillage Metabo pour le travail du bois !

tout l'outillage de qualité pour le jardinage !

toute la serrurerie décorative de style !

toutes les nouveautés pour les bricoleurs !

toute la nouvelle gamme de perceuses Metabo avec variateur électronique !

toujours les meilleurs prix et les bons conseils !

MELAIN

Rue des Deux Ponts, 17-19

1340 Ottignies

Tél. : 010/41 41 61

**CENTRE CULTUREL :**

*DEMANDEZ LE PROGRAMME !*

**Spectacles au choix**

Concert du Festival  
 Concours de circonstances  
 Carmina Burana  
 Ballet d'URSS  
 Ballet Royal de Wallonie - Carmen  
 Une absence (Suzanne Flon)  
 Une absence (Suzanne Flon)  
 Une absence (Suzanne Flon)  
 Revue 90  
 Revue 90  
 Revue 90  
 Une femme sans histoire (Michèle Morgan)  
 Une femme sans histoire (Michèle Morgan)  
 Une femme sans histoire (Michèle Morgan)  
 Lettre aux acteurs  
 Comédie française - Le Misanthrope

Vendredi 29 septembre  
 Jeudi 26 octobre  
 Samedi 11 novembre  
 Samedi 18 novembre  
 Jeudi 7 décembre  
 Jeudi 21 décembre  
 Vendredi 22 décembre  
 Samedi 23 décembre  
 Jeudi 18 janvier  
 Vendredi 19 janvier  
 Samedi 20 janvier  
 Jeudi 1<sup>er</sup> mars  
 Vendredi 2 mars  
 Samedi 3 mars  
 Samedi 24 mars  
 Lundi 7 mai

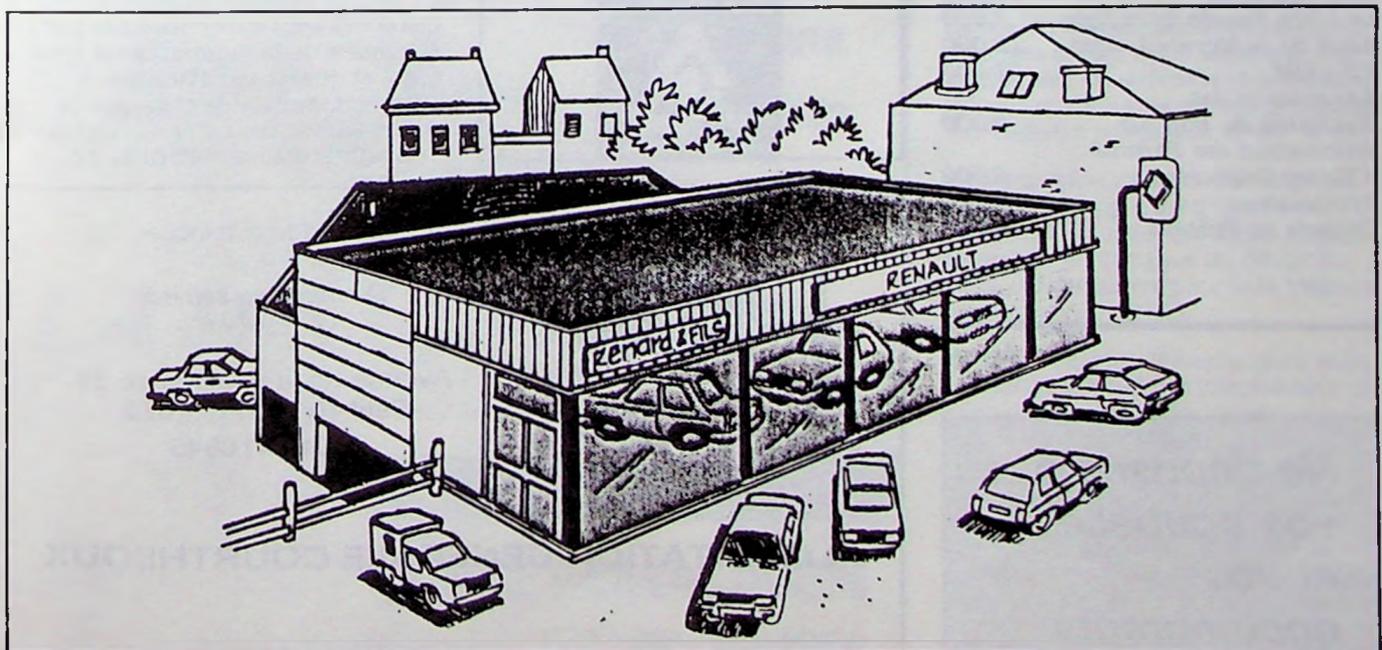
La saison passée du Centre Culturel, avec ses 1.890 abonnés, a semble-t-il, satisfait tous les spectateurs.

La saison 1989-90 devrait au moins remporter un aussi grand succès, si l'on tient compte du choix et de la qualité des spectacles invités, de la présence de grandes vedettes comme Michèle Morgan, Suzanne Flon, Pauline Macia, Claude Volter, J.-Cl. Frison et de l'événement prestigieux qui clôturera le programme : « La Comédie Française ».

Abonnement 7 spectacles : 2.500 F  
 Supplément spectacle Michèle Morgan : 150 F  
 Pour plus de renseignements :  
 téléphonez au (010) 41 44 35

**Spectacles obligatoires**

Pauvre Bitos	20 h 15	Je 21.09	Ve 22.09	Sa 23.09	Di 24.09	16 h
La maman et la putain	20 h 15	Je 04.01	Ve 05.01	Sa 06.01	Di 07.01	16 h
Le Pape kidnappé	20 h 15	Je 08.02	Ve 09.02	Sa 10.02	Di 11.02	16 h
Faisons un rêve	20 h 15	Je 26.04	Ve 27.04	Sa 28.04	Di 29.04	16 h



**RENARD**

**RENAULT**

Avenue Provinciale 51  
 1341 OTTIGNIES  
 010/61 47 62

## SUBSIDES AUX SOCIÉTÉS CULTURELLES

La Commission de la Culture a  
proposé la répartition des subsides  
de la manière suivante :

Théâtre de la Lorgnette	15.000
Air Model's Club	6.000
C.C.O.	12.000
Concordia	24.000
Orchestre à cordes	6.000
Fanfare St-Jean-des-Bois	15.000
Chorales :	
Petite Limelettoise	6.000
La Ritournelle	6.000
La Saltarelle	9.000
La Badinerie	12.000
Saint-Remy	21.000
Le Chateau	9.000
Chœur de Clerlande et Chœur universitaire	6.000
Association des Habitants de Louvain-la-Neuve	6.000
Cercle Horticole La Fourmi	9.000
Mousty Photo Club	6.000
Concerts de Midi	3.000
A.W.A.C.L.O.	9.000
Le Sycomore	9.000
Plumes Romanes	12.000
Bibliothèque Clinique	9.000
Club Magnétique	18.000
La Libre Pensée de la Dyle	9.000
Amis de la Morale Laïque	12.000
T.C. COM	21.000
Association des Habitants du Bon Air	9.000
Association des Parents d'Elèves Coquerées	6.000
Symbolicus	6.000
Culture au Présent	9.000

## AMITIE



**I**l est toujours là,  
Le premier levé,  
Le dernier couché  
Veillant à tout  
Amusant les enfants  
Toujours de bonne humeur  
Remplissant ma vie  
De sa présence  
Fidèle, affectueux, doux, patient  
Brave devant le danger  
Vous l'avez deviné  
Il s'agit d'une unique  
Et merveilleuse amitié  
Celle de mon chien.

Liliane Toussaint



## ECOLE DE MUSIQUE

« Tu aimes la danse et tu voudrais  
apprendre à danser »

C'est très simple, viens **gratuitement**  
suivre les cours de

### DANSE CLASSIQUE

donnés par Madame Bury,  
professeur titulaire du certificat  
d'aptitude à l'enseignement de la  
danse classique dans les établisse-  
ment musicaux de 1<sup>ère</sup> catégorie et  
du certificat d'eurythmie délivré par  
le Conservatoire Royal de Musique  
de Bruxelles.

Les cours se donnent chaque  
semaine à Court-Saint-Etienne,  
Ottignies-Louvain-la-Neuve et  
Profondsart.

Reprise des cours et (ré)inscrip-  
tions début septembre.

Pour tout complément d'informa-  
tion, tu peux contacter le professeur  
par téléphone au (010) 414711.

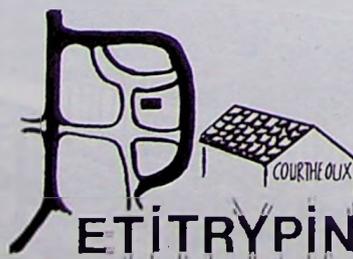
Il n'y a pas « d'âge maximum » pour  
débuter et les garçons sont aussi les  
bienvenus.

Un cours « spécial adultes » fonc-  
tionne le mercredi matin !

Ces cours sont subventionnés par le  
Ministère de la Communauté fran-  
çaise et offerts par l'Académie  
Intercommunale de Musique de  
Court-Saint-Etienne et d'Ottignies-  
Louvain-la-Neuve. Tél. 61 42 36.

**Ne déposez pas  
vos poubelles...  
et vos  
encombrants  
la veille !**

**Merci**



## ALIMENTATION GENERALE COURTHEOUX

*Au magasin du coin,  
en voisin ou de très loin  
on y vient et on y revient.*

*Ouvert le dimanche  
de 8 à 17 h.*

*Du mardi au samedi  
de 9 à 19 h.*

Avenue de la Résistance 26  
Petit-Ry - OTTIGNIES  
☎010/416845

# FRANQUENIES : UN SITE, UN FORT-MANOIR, UNE FERME A TRAVERS LES AGES

## ROME ET LE MOYEN AGE

En 58 a.C., César entreprend la conquête du nord de la Gaule. Pendant quatre siècles la région de Lauzelle va faire partie de l'empire romain.

Rome apporte une civilisation nouvelle. La région riche en terres de culture voit sa population croître. Le sol est réparti en domaines ou fundi d'étendue diverse ayant pour centre une villa où réside le propriétaire. Dans les plus grands d'entre eux, la demeure spacieuse et luxueuse est appelée *villa urbana* qualificatif souvent appliqué à la villa de l'Hosté à Basse-Wavre exhumée en 1904 et recouverte depuis 1914-1918.

Celle-ci n'était pas isolée dans la région. Les vestiges d'habitations et les tombes de l'époque ne manquent pas (1) (2) (4).

A Cérroux-Mousty, l'église est bâtie sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine dont les matériaux ont servi à son édification (tuileaux et agglomérats de remploi dans la

crypte). La tête en marbre de l'époque des Sévères (193-235 p.C.) retrouvée à proximité témoigne du luxe de l'habitation.

Un petit édifice situé à Franquénies a été fouillé en 1982-1983. La situation de cette villa fut assez bien choisie par ses constructeurs : située à mi-pente sur un terrain en faible déclivité vers l'est, elle dominait la vallée du Ry-Angon. A 70 m. du ruisseau, profitant des nombreuses sources des environs, la villa se trouvait tout de même à l'abri de l'humidité puisque située à la cote 80. Typologiquement, cette villa se classe parmi les fermes élémentaires.

Le matériel recueilli in situ l'occupation entre le milieu du I<sup>er</sup> s. de notre ère et le début du III<sup>e</sup> s. Les tombes découvertes au bois de l'Etoile sont sans doute à mettre en rapport avec ce petit bâtiment. Un tumulus situé quant à lui sur le plateau à la lisière du bois a livré des vases en terre et en verre

ainsi qu'une monnaie d'Hadrien (117-138) (1).

Abandonnée après les invasions barbares du III<sup>e</sup> s. (275-276), la région ne semble pas avoir été réoccupée aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> s., époques où de nouvelles invasions se déroulent (355 et 406 notamment).

La pression franque est mal définie, du moins aucun vestige d'occupation n'a été découvert à ce jour, ce qui conduit à prendre avec la plus grande prudence les identifications rapides du type Franquénies : domaine des Francs ; assertion qui ne s'appuie sur aucune base scientifique.

L'origine germanique du toponyme semble toutefois bien assurée et de nombreux auteurs y voient un domaine ayant appartenu à un certain Francon.

De l'époque mérovingienne, seuls témoignent dans un environnement immédiat : le cimetière de Baisy-Thy et les trouvailles de Saint-Géry et de Cortil (2).

La région doit toutefois s'être repeuplée peu à peu, mais sans que l'on puisse bien en suivre le phénomène. Elle vit pratiquement dans le silence de l'histoire jusqu'aux X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> s. (1).

Une tradition attribue l'évangélisation de Mousty à saint Materne, évêque de Cologne, qui fonda le siège épiscopal de Tongres au début du IV<sup>e</sup> s., ce qui relève plus de la légende que de la réalité (5).

En fait, d'autres éléments, plus sûrs, militent en faveur de l'ancienneté de la paroisse : outre sa construction sur le site d'un établissement romain, il faut prendre en considération l'étendue sur laquelle s'exerçait sa tutelle. Soit 3.500 Ha. incluant Cérroux, Chapelle-Saint-Lambert, Limelette et probablement Ottignies. C'est, en fait, la seule église mère de la région. Certains auteurs ont cru voir là le reflet d'une vaste propriété (mérovingienne ou carolingienne) qui se serait morcelée par la suite.

(à suivre)

C. LUCAS

21



- Réunions
- Banquets

(20 à 150 personnes)

Menu type - 750 F. - Apéritif - Duo de jambons fumés aux fruits de saison -  
Crème Du Barry - Contrefilet Choron, tomate champignons -  
Tarte aux pommes « Tatin » - Moka, mignardises

**LA PALESTRE** Limelette  
010/41 0900



**VOTRE OPTICIEN**

**H. METZMACKER**

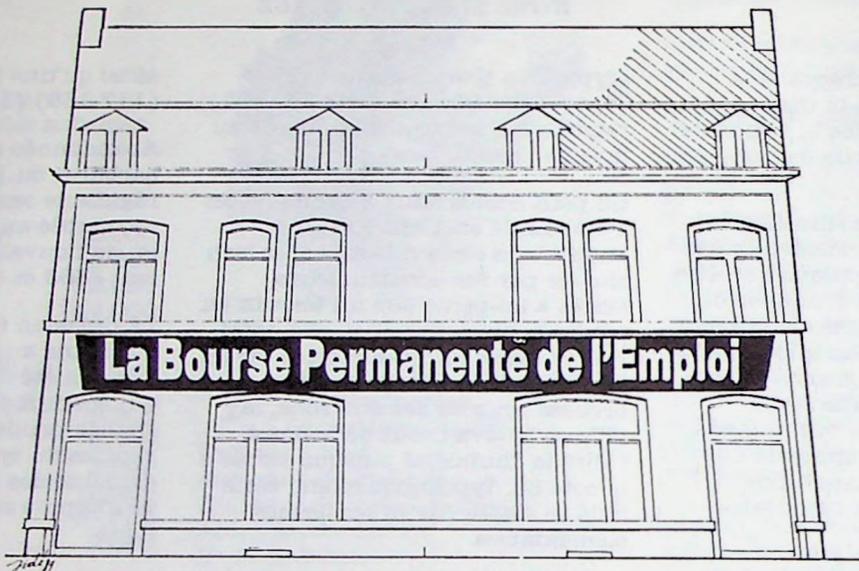
Shopping Center du Douaire  
1340 Ottignies  
Tél. : 010/41 39 96

Même maison : « La Lunetterie »  
Ch. d'Alsemberg, 403  
1180 Bruxelles  
Tél. : 02/344 34 46

Et maintenant à l'achat d'une monture et deux verres  
garantie totale d'un an contre la casse

## VOUS CHERCHEZ UN JOB ?

*FRAPPEZ A LA BONNE PORTE !*



La Bourse de l'Emploi dont les bureaux sont situés au numéro 30, avenue des Combattants, ne manque ni de ressources ni d'initiative. Jugez-en !  
Jeudi 18 mai, 16 h 15. M. X, directeur d'une entreprise locale, nous

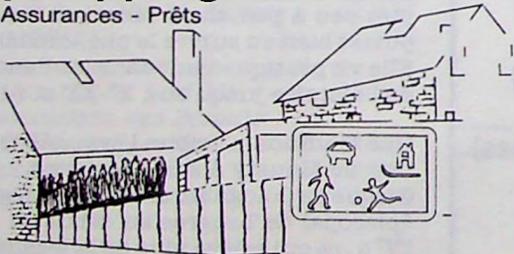
contacte. Il cherche à engager un manoeuvre. Immédiatement le responsable de la Bourse de l'Emploi consulte son fichier et, à 16 h 30, transmet les coordonnées de M. X. aux personnes susceptibles d'occuper l'emploi, parmi lesquelles M. Y.

Vendredi 19 mai, 7 h 30, M. Y est à pied d'œuvre dans l'entrepôt de M. X. Il vient d'être engagé en qualité de manoeuvre, grâce aux bons offices de la Bourse de l'Emploi.

Ça c'est de l'efficacité !

### philippe gomez

Assurances - Prêts



*Vous conseiller pour mieux vous assurer...*

*C'est mon métier*

Try Martin 5 (Hocaille Clos)  
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve  
Tél. 010/450545

Spécialiste de l'assurance  
pension et des prêts longue durée

### DES GEANTS DANS LA VILLE



*voir page 24*

#### NOTRE CENTRE DE JARDINAGE

Pépinière - Tourbe - Terreaux - Engrais  
Serres - Traverses de chemin de fer  
Semences de gazon - Bois imprégnés



Av. Lambermont 23 - 1342 Limelette  
Tél. 416164

### Marché des Boissons

1926

Etablissements Dubois - Céroux-Mousty  
Rue Clovis Dumont 22

*Pour vos banquets, mariages, communions, fêtes grandes ou petites  
mise en dépôt de boissons, tables, chaises, frigos, pompes, comptoirs, verres, etc...  
enlevés ou livrés*

**Prix d'enlèvement préférentiels**

Heure d'ouverture : du Lundi au Vendredi de 13 h 30 à 19 h.  
Samedi de 9 h à 17 h.

Pour plus de renseignements :

**Tél. 010/616121 - 616097**

**1988**

## ACTIVITES DE DETENTE PENDANT LES GRANDES VACANCES

Divers clubs ou mouvements proposent à vos enfants et adolescents des activités de détente, culturelles ou sportives durant les mois de juillet et août.

Outre les séjours organisés par les patronages, scouts..., par votre mutuelle, vous trouverez ci-dessous quelques idées (la liste est loin d'être exhaustive).

### Activités de détente ou à thème sportif

#### Club « La Sauterelle »

Place des Sports 1,  
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve  
Responsable : Mme Degand  
Tél. (010) 612885

#### Ecole de Tennis de Blocry

Avenue Mozart 51  
1190 Bruxelles  
Responsable : M. Bothy  
Tél. (02) 3455845

N.B. : Ces stages s'étendent sur une demi-journée mais pour les enfants de 7 à 12 ans, du 24.7 au 28.8 et du 21.8 au 25.8, des journées entières (4 h de tennis et 2 h d'activités

complémentaires) sont prévues. Le coût de l'ensemble d'un stage de ce type s'élève à 4.200 F.

#### Pétanque Club Blanc-Ry Ottignies

Boulevard Général Jacques 72/8  
1050 Bruxelles  
Responsable : M. Van Tichelen  
Tél. (02) 6491393

Durant les prochaines vacances, des cours de pétanque et des séances d'entraînement sont prévus les mercredis après-midi.

#### Tennis Club de l'Épine

Chemin du Morimontt 36  
1341 Ottignies-L.L.N.  
Responsable : M. Patrick Baurain  
Tél. (010) 411156

#### Club Energie

Avenue Jacques Georgin 11  
1342 Ottignies-L.L.N.  
Responsable : Mme Spileers  
Tél. (010) 410429

#### Les Francs Archers

Rue Demolder 11  
1341 Ottignies-L.L.N.  
Responsable : M. Dumont  
Tél. (010) 613369

POUR VOS IMPRIMÉS  
EXIGEZ L'EMUST

IMPRIMERIE  
J. DIEU-BRICHART

DEPUIS 35 ANS À VOTRE SERVICE

ÉGALEMENT TOUS VOS DOCUMENTS  
EN CONTINU POUR ORDINATEURS

CHAUSSÉE DE LA CROIX 47  
1340 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE  
TÉL. (010) 415024 • TÉLÉFAX (010) 412578

### Activités langues

Peter Pan / Pirates English School  
Place des Wallons 30  
1348 Ottignies-L.L.N.  
Responsable : Mme Casciello  
Tél. (010) 452974

### Activités créatives

#### Ecole de Ballet

Rue Nicaise 2  
1341 Ottignies-L.L.N.  
Responsable : Mme Stas  
Tél. (010) 612047

#### La Ferme des Convives

Rue Alfred Haulotte 4  
1342 Ottignies-L.L.N.  
Responsable : Mme Kahn  
Tél. (010) 411732

Et pourquoi pas... ?

Beaucoup d'autres activités peuvent encore vous être proposées mais nous manquons de place.

Nous n'avons pu faire figurer dans ce petit relevé que les activités qui nous avaient été confirmées et qui concernent l'entité.

Les Clubs ou Associations que nous aurions oublié de contacter ou ceux qui n'auraient pu répondre à temps sont invités à signaler leurs activités à Melle Lucas - Service Tourisme de l'Administration communale (437811).

Pour les formations reprises ci-dessus, nous vous suggérons de prendre contact avec le ou la responsable pour tout renseignement.

Nous espérons que ces quelques lignes vous ont été d'une quelconque utilité et vous permettront de concevoir avec vos enfants des vacances « vivantes ».

## DERNIERE MINUTE :

Au moment où nous mettons sous presse, le Ministre des Travaux Publics de la Région wallonne, André Baudson, est reçu à l'Hôtel de Ville en vue d'examiner l'état d'avancement des travaux routiers dans la localité.

Nous en reparlerons dans notre prochain numéro.



### Coiffure Monique

Rue Chapelle aux Sabots 20  
Limauges (Céroux-Mousty)  
Tél. 010/61 2433

- Mèches bonnet
- Dépositaire des produits du Dr. Renaud
- Banc solaire à votre disposition

*Fermé lundi et mercredi après-midi*

## DIS, DESSINE-MOI UN GEANT...

*A quoi tient le succès touristique d'une ville ? Pourquoi certains centres commerciaux « fonctionnent »-ils mieux que d'autres ? Ces phénomènes sont-ils régis par une logique inéluctable ou au contraire, est-il possible d'influencer le cours des choses ? Depuis quelques semaines déjà, on entendait parler à Ottignies-LLN d'un grand projet, placé sous l'égide de Mme Anne André, Echevin du Commerce et du Tourisme. « Ottignies-Louvain-la-Neuve, Ville des géants et des records », un projet lancé et coordonné par l'asbl Culture et Traditions. Tenus par des impératifs techniques, nous avons devancé la conférence de presse officielle et rencontré M. Daniel Migeot, président de cette asbl...*

J.D. — La création de votre asbl est récente. Quels sont au juste ses objectifs ?

D.M. — Culture & Traditions souhaite promouvoir, dans le pluralisme d'idées, la découverte, par ses habitants et toutes personnes intéressées, du patrimoine naturel, architectural, historique, culturel, folklorique et touristique d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Cet objectif implique notamment la mise sur pied d'animations encourageant la participation de tous. Le Projet « Géants et Records » entre dans ce cadre.

J.D. — On a parlé de géants, du Livre Guinness des Records. Qu'en est-il exactement ? Et, en fait, pourquoi avoir lancé un tel projet ?

D.M. — Si je vous dis Anvers, il y a fort à parier qu'une image vous viendra immédiatement à l'esprit. Et qu'il en ira de même pour Bastogne ou pour Wavre. Et si je vous dis Ottignies ?... Céroux la rurale et Mousty l'industrielle, déjà mariées à contrecœur à l'époque française... Limelette, avec ses apports de population successifs... Ottignies, toujours « village » pour certains mais privé d'un centre par sa topographie et certaines implantations... Louvain-la-Neuve, ville champignon, cité dans la cité... Bref, en l'état actuel, rien qui puisse projeter une identité/image communale cohérente et « exportable ». Or, nous n'avons rien à envier à beaucoup d'autres villes. Ottignies-L.L.N. ou ses divers constituants, c'est selon, ont une histoire et des traditions méconnues (grandes familles, faits de guerre, tannerie, briqueterie, rôle du chemin de fer...). Notre ville compte aussi de nombreux monuments dont plusieurs sont classés (tour, églises, châteaux-(fermes),

gisants, chapelles, sites et bâtiments de Louvain-la-Neuve). Et nous occupons une position enviable en matière sportive (balle pelote, judo,...). Alors, plutôt que de se lamenter, pourquoi ne pas tirer parti de toutes ces richesses ?

J.D. — Et là-dessus, vous décidez de créer des géants...

D.M. — D'une part, nous avons constaté que certains quartiers actifs étaient actuellement à la recherche d'activités nouvelles. Qu'au-delà des fêtes de quartier et autres brocantes « intra muos », rien n'existait qui mette vraiment en évidence les spécificités locales et qui, le cas échéant, les fasse découvrir aux jeunes ou aux nouveaux venus. Les géants qui se créent actuellement sont donc, de manière fondamentale, l'émanation d'un quartier ou d'une association. Ce ne sont pas des géants « globalisants » ou « communaux », à proprement parler. S'ils sont en quelque sorte une pièce du puzzle, qui sera reconstitué une fois l'an, en l'occurrence dans le cadre des Fêtes de Wallonie, pour le reste, ils gardent toute leur autonomie. Il faut être très clair sur ce point. L'asbl ne sera rien d'autre qu'un moteur. Certes, elle fournit gratuitement les structures aux quartiers, de même que les têtes. Elle leur prodigue une assistance pour les recherches historiques, pour la main d'œuvre. Mais c'est le quartier qui façonne, qui habille. Et qui ensuite assume pleinement la « paternité » de son géant, le baptise, le fiance, le marie ou en fait un(e) célibataire endurci(e) !... Si tout cela débouche sur un enrichissement mutuel entre quartiers, tant mieux. Si une fois l'an, ils projettent une image de plus en plus complète de ce qu'est réellement Ottignies, tant mieux.

Pour notre tourisme, et pour la dynamique commerciale...

J.D. — Précisément. Et le commerce dans tout cela ?

D.M. — De plus en plus de commerçants étaient acquis au principe d'une activité réellement récurrente et qui, à terme, donne un caractère, une « coloration » bien déterminée au commerce local. Lors d'une réunion de l'Association des Commerçants, l'idée d'une « Journée des Records » avait été évoquée... Nous avons donc associé géants et records en un programme qui, à coup sûr, attirera la grande foule ! Je n'en évoquerai ici que les grandes lignes. Le vendredi 22 septembre, Buffet des Géants, constitué de victuailles-records homologables dans le Livre Guinness. Le samedi, animations géantes et records visuels. Le dimanche, Petit Déjeuner des Géants, avec le plus grand croissant du monde, etc. La plupart des records battus en septembre étant réalisés par des commerçants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et en rapport direct avec leur activité, Ottignies-LLN deviendra donc la seule ville dont 10, 20, 30 commerçants figurent dans le Guinness Book !

J.D. — Et Louvain-la-Neuve ?

D.M. — Au niveau strictement commercial, la première édition vise à associer le Centre et le Douaire, dont les intérêts sont finalement communs. Via les géants, notamment, nous croyons que lors de la deuxième édition, Louvain-la-Neuve pourra être plus étroitement impliquée dans l'événement. Au même titre d'ailleurs que les commerçants de la périphérie, éternels perdants de toutes les organisations antérieures.